

# OMPI MAGAZINE

DÉCEMBRE 2015

N° 6



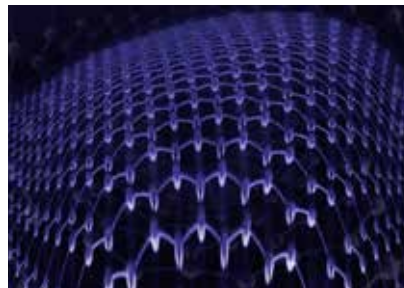
WIPO Re:Search: une initiative de l'OMPI dans le domaine de la santé mondiale

p. 2



Stimuler l'innovation en Afrique: entretien avec la Présidente de Maurice

p. 12



Innovations majeures et croissance économique: les facteurs déterminants

p. 16

La protection  
de la propriété  
intellectuelle vue  
par ŠKODA

p. 24





# Table des matières

2	WIPO Re:Search: une initiative de l'OMPI dans le domaine de la santé mondiale
6	Droit d'auteur pour les bibliothèques et les services d'archives: il est temps de mettre en place un cadre mondial unique
12	Stimuler l'innovation en Afrique: entretien avec la Présidente de Maurice
16	Innovations majeures et croissance économique: les facteurs déterminants
22	Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation en Australie
24	La protection de la propriété intellectuelle vue par ŠKODA
30	Coca-Cola: penser autrement
33	L'écosystème de la propriété intellectuelle 2.0 en Inde

Rédaction: **Catherine Jewell**

## Remerciements:

2	Anatole Krattiger et Thomas Bombelles, Division des défis mondiaux de l'OMPI
6	Paolo Lanteri et Miyuki Monroig, Division du droit d'auteur de l'OMPI
12	Samar Shamoon, Division des communications de l'OMPI
22	Peter Willimott, Bureau de l'OMPI à Singapour

Images de couverture,  
de droite à gauche:  
© iStock/doug4537;  
OMPI/Cheikh Saya Diop;  
© iStock/maggio  
image principale:  
Avec l'aimable autorisation  
de ŠKODA AUTO

© Organisation Mondiale  
de la Propriété Intellectuelle

# WIPO Re:Search: une initiative de l'OMPI dans le domaine de la santé mondiale

**Richard T. Mahoney,**  
spécialiste et chercheur indépendant  
dans le domaine de la santé, Arizona  
(États-Unis d'Amérique)

Les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose touchent des millions de personnes dans les pays en développement. Le défi majeur à relever pour traiter ces maladies est d'attirer les investissements requis. L'absence de mécanismes de marché traditionnels due à la faiblesse, voire l'inexistence du pouvoir d'achat des patients atteints de ces maladies, a donné naissance à un sous-investissement chronique dans ce domaine. C'est pour résoudre ce problème qu'en 2011 l'OMPI a lancé l'initiative novatrice WIPO Re:Search.

WIPO Re:Search vise à stimuler la recherche en faveur des maladies négligées, du paludisme et de la tuberculose et à utiliser des actifs dormants de propriété intellectuelle. L'industrie pharmaceutique octroie des ressources importantes aux activités de recherche – développement (R-D) dans le but de créer des produits phares. Certains de ces produits peuvent permettre de soigner des maladies auxquelles une entreprise donnée accorde toute priorité, alors que d'autres médicaments présentent un intérêt potentiel pour traiter d'autres maladies telles que les maladies tropicales négligées qui ne figurent peut-être pas dans les objectifs ciblés par cette même entreprise. En règle générale, les entreprises pharmaceutiques visent systématiquement à protéger la majorité de leurs produits phares en déposant des demandes de brevet, mais elles ont tendance à laisser de côté les médicaments qu'elles ne classent pas comme prioritaires. Ainsi, bien souvent, ces derniers, considérés comme médicaments "potentiels", ainsi que le savoir-faire et les données techniques auxquels ils sont associés, sont "laissés de côté" sans faire l'objet de davantage de recherches. WIPO Re:Search vise précisément à exploiter ces actifs de propriété intellectuelle inutilisés pour aider à trouver de nouveaux médicaments plus efficaces et plus sûrs aux fins de traiter les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. À la veille du cinquième anniversaire de cette initiative, il semble opportun d'examiner non seulement ce qui a donné naissance à WIPO Re:Search mais également ce qui a été accompli et ce qu'il reste à faire pour assurer sa pérennité.

## LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST-ELLE UNE ENTRAVE OU JOUE-T-ELLE LE RÔLE DE CATALYSEUR?

S'agissant de la promotion des technologies innovantes dans le secteur de la santé, le rôle des droits de propriété intellectuelle a fait l'objet de nombreux débats au cours de ces vingt dernières années. De l'avis de certains, les entreprises font usage de leurs brevets pour établir des monopoles qui se traduisent par des prix élevés, et rendent ainsi des thérapies essentielles inabordable notamment pour les patients des pays en développement. De ce point de vue, la propriété intellectuelle est considérée comme une entrave à l'amélioration de la santé dans ces pays.

D'autres au contraire affirment que les brevets constituent le fondement essentiel justifiant les investissements coûteux nécessaires pour élaborer de nouvelles technologies, sûres et efficaces. Selon cet avis, un produit qui n'a pas été élaboré ne peut pas être fourni aux populations pauvres, quel que soit le rôle joué par la propriété intellectuelle. De ce point de vue, la propriété intellectuelle favorise la mise au point de produits et la question de l'accès des pays en développement à ce produit est un problème (largement) différent.

## L'OMPI FAIT SON ENTRÉE SUR LA SCÈNE MONDIALE DE LA SANTÉ

C'est en partie en réponse à ce débat qu'en 2007 l'OMPI a adopté son Plan d'action pour le développement, qui comprend 45 recommandations ([www.wipo.int/ip-development/en/agenda/recommendations.html](http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/recommendations.html)) dont bon nombre soulignent la nécessité de répondre aux besoins des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés (PMA).

Ainsi, l'examen des mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à la santé a conduit l'OMPI à



Photo : Esther Havens de la part du Sabin Vaccine Institute

WIPO Re:Search a pour objectif d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle sous-utilisés pour aider la recherche à déboucher sur la mise au point de nouveaux médicaments plus sûrs et plus efficaces pour traiter les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose.

établir WIPO Re:Search. Cette initiative avait pour objectif de faciliter l'accès des patients les plus pauvres du monde à des produits pharmaceutiques protégés par brevet qui offraient un potentiel d'application pour le traitement de ces maladies. Ce programme devait permettre de vérifier si les brevets constituaient réellement une entrave aux actions visant à répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine de la santé.

### À PROPOS DE WIPO RE:SEARCH

Depuis son lancement en 2011 par l'OMPI en collaboration avec BIO Ventures for Global Health (BVGH), WIPO Re:Search a connu quatre ans de progrès et de succès.

Cette plate-forme permet à ses membres d'avoir accès à une large palette de connaissances, de composés, de technologies et de compétences fournis par les membres des secteurs public et privé. Ces précieuses ressources de propriété intellectuelle et de savoir-faire permettent d'accélérer les travaux de recherche sur les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, et de réaliser des gains majeurs en termes de ressources et de temps.

Le Centre de partenariat WIPO Re:Search, dirigé par BVGH, recense de manière proactive les opportunités de collaboration et de mise en commun des connaissances de ses membres. WIPO Re:Search facilite l'accès à des bibliothèques de composés tenues par des entreprises privées, ce qui ouvre de nouvelles perspectives et contribue ainsi à trouver de nouvelles cibles pour ces médicaments. WIPO Re:Search sert également de passerelle vers une gamme de services qu'offre l'OMPI dans le domaine du développement de produits, y compris en matière de formation à la gestion de la propriété intellectuelle.

### UN ACTEUR PRÉCIEUX SUR LA SCÈNE DE LA SANTÉ MONDIALE

En 2014, l'OMPI m'a chargé d'examiner l'initiative WIPO Re:Search en m'appuyant sur mes décennies d'expérience dans le domaine de la technologie de la santé pour les pays en développement et de la propriété intellectuelle. Cet examen a mis en évidence que toutes les parties prenantes s'accordent à dire que WIPO Re:Search constitue un précieux outil dans le cadre de l'entreprise mondiale visant à réduire l'impact des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose, initiative qui mérite d'être soutenue.

Si, au cours des dernières années, de nombreux progrès ont certes été accomplis dans la lutte contre le VIH, le paludisme et d'autres maladies, il reste un grand nombre de défis majeurs à relever dans le domaine de la santé. Il ressort de cet examen que l'OMPI en sa qualité d'instance mondiale pour les politiques de propriété



Photo: Naveen Pun pour le Sabin Vaccine Institute

WIPO Re:Search contribue activement à l'amélioration de la santé mondiale. En effet, cette initiative permet d'établir un réseau mondial d'entreprises, d'universités, de centres de recherche et d'agences gouvernementales et de mettre en commun de précieux éléments (sous forme de technologies et de travaux de recherche) pouvant servir de catalyseurs pour accélérer les progrès et mettre au point de nouvelles thérapies pour les maladies tropicales négligées comme la filariose lymphatique ou éléphantiasis (photo ci-dessus) et le trachome (photo ci-contre).



Photo: © iStock/ramplett

intellectuelle est un nouvel acteur bienvenu sur la scène de la santé mondiale.

L'OMPI possède un pouvoir de mobilisation majeur et, à ce titre, l'Organisation peut attirer les acteurs essentiels requis pour élaborer des politiques générales efficaces qui permettent de résoudre les grands problèmes concernant la propriété intellectuelle et la santé qui, à ce jour, n'ont pas encore trouvé de solution. Elle peut également apporter son appui à l'innovation de produits pour la santé et à l'accès des pays en développement à ces produits.

### **LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NE CONSTITUE PAS UNE ENTRAVE À LA SANTÉ**

WIPO Re:Search a effectivement démontré que la propriété intellectuelle ne constitue pas une entrave à la recherche sur les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, notamment en ce qui concerne les produits requis pour soigner les patients des pays les moins avancés.

Cette initiative a su s'octroyer l'appui de la majorité des grands groupes pharmaceutiques mondiaux, établir une vaste base de données des actifs technologiques, promouvoir (à l'aide notamment de BVGH) la mise en place d'une centaine de partenariats pour la recherche et, grâce à l'appui financier du Gouvernement de l'Australie, apporter son appui au renforcement des capacités dans les pays en développement.

L'utilité de WIPO Re:Search ne doit toutefois pas être évaluée à court terme en se fondant uniquement sur l'élaboration de produits mais davantage sur sa capacité à promouvoir la découverte de nouveaux produits phares pouvant être exploités par d'autres entreprises.

Ce projet joue un rôle actif essentiel : en effet, il établit un réseau mondial d'entreprises, d'universités, de centres de recherche et d'agences gouvernementales et facilite la mise en commun de précieux actifs (sous forme de technologies et de travaux de recherche) qui pourraient constituer de véritables catalyseurs du progrès dans ce domaine. En résumé, WIPO Re:Search crée un nouveau marché pour les actifs pharmaceutiques sous-utilisés.

WIPO Re:Search est le seul mécanisme international qui opère sous l'égide d'une institution spécialisée des Nations Unies, dans le cadre de laquelle des entreprises pharmaceutiques œuvrent ensemble pour assurer le rôle de chefs de file, apporter des ressources technologiques et financières aux fins d'accélérer la recherche, notamment à ses premiers stades, et pour soigner les maladies dans les pays pauvres.

Ce mécanisme a fait ses preuves, notamment en matière de gestion de la propriété intellectuelle associée aux

technologies très récentes. Il permet aux laboratoires de poursuivre leurs recherches sur des technologies en collaboration directe avec les titulaires de droits de propriété intellectuelle et de faire en sorte que la propriété intellectuelle ne constitue pas une entrave à la mise au point de produits nouveaux par des partenariats pour le développement de produits, comme l'initiative Médicaments contre les maladies négligées, ou par les fabricants de médicaments dans les pays en développement.

Pour assurer le succès continu de cette initiative, ainsi que son élargissement, WIPO Re:Search nécessite un appui institutionnel le plus large possible. Cela implique d'envisager de mettre en œuvre une structure d'adhésion plus complexe selon laquelle les entreprises qui contribuent à cette initiative en fournissant des ressources financières et technologiques (celles qui sont actuellement qualifiées pour être membres) participeraient au nouveau Comité consultatif tandis que les autres entreprises qui ne peuvent pas apporter ce type de contributions mais sont également favorables aux objectifs poursuivis par WIPO Re:Search pourraient également apporter leur soutien. La constitution d'un tel Comité consultatif avec des membres provenant de pays en développement et la participation d'entreprises, de scientifiques et de spécialistes de la propriété intellectuelle permettrait d'étayer la mise en place de ce programme et serait un facteur déterminant pour garantir son succès à long terme.

Dans le cadre d'une initiative mondiale plus vaste visant à améliorer la santé, WIPO Re:Search se caractérise par sa participation active à un grand nombre de partenariats à but non lucratif créés pour mettre au point de nouveaux produits. Ces partenariats ont pour mission de promouvoir l'élaboration de nouveaux produits dans les laboratoires et de s'assurer de leur mise à la disposition des cliniques puis des patients dans les pays pauvres. Ainsi, en réunissant diverses parties prenantes comme les principaux partenariats pour le développement de produits, des groupes industriels, des instituts de recherche dans les pays en développement, des offices de propriété intellectuelle et des universités en marge de sa réunion annuelle à l'OMPI, au siège de l'Organisation à Genève, en octobre 2015, WIPO Re:Search visait à promouvoir la sensibilisation au rôle majeur que ce consortium doit jouer pour "alimenter" la recherche-développement de produits requis pour traiter les maladies tropicales négligées.

Avec WIPO Re:Search, l'OMPI a clairement démontré le rôle potentiel que l'Organisation peut jouer en matière de santé mondiale.

L'examen stratégique du programme de WIPO Re:Search est disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/research/en/docs/wipo\\_research\\_external\\_review.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/research/en/docs/wipo_research_external_review.pdf).

# Droit d'auteur pour les bibliothèques et les services d'archives : il est temps de mettre en place un cadre mondial unique

**Teresa Hackett**, chef du programme de droit d'auteur et des bibliothèques, Electronic Information for Libraries (EIFL), Vilnius (Lituanie).

Les technologies numériques ont non seulement transformé les bibliothèques, les services d'archives et l'accès aux données, mais elles ont également révolutionné le paysage de l'information.

Les bibliothèques et les services d'archives permettent d'étayer les travaux des scientifiques et des universitaires dont la nature est essentiellement collaborative, interdisciplinaire et mondiale. L'accroissement des possibilités de recherche et des ressources accessibles favorisé par les technologies numériques va de pair avec une demande croissante d'accès aux documents conservés dans les bibliothèques et les services d'archives du monde entier. Chaque année, au niveau mondial, les dépenses des bibliothèques relatives aux contenus numériques et aux impressions se montent à plusieurs milliards de dollars, et sont financées en grande partie par le contribuable. En 2014, ces dépenses étaient estimées à 25,4 milliards de dollars É.-U. Toutefois, face au labyrinthe législatif que représentent les différentes législations en matière de droit d'auteur et les différentes clauses de licence, les bibliothèques et les services d'archives ont de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins d'information du public.

La préservation de notre patrimoine documentaire, "notre mémoire du monde", a un prix élevé. Afin d'abaisser ces coûts, de réduire les doubles emplois et de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à ces documents, les bibliothèques et les services d'archives étudient différents modes d'utilisation des technologies numériques qui permettraient de créer des infrastructures partagées pour conserver ces documents aux niveaux tant national qu'international. C'est un impératif sur la scène numérique mondiale sans frontière d'aujourd'hui. Comme l'a fait remarquer Andrus Ansip, vice-président de la Commission européenne chargé du marché numérique unique, "les technologies numériques étant par nature sans frontières, il n'y a plus aucune raison pour que l'Union européenne ait ses propres règles pour les services de télécommunication, le droit d'auteur, la protection des données ou la gestion des ondes".

## **RESSOURCES MONDIALES, LÉGISLATIONS NATIONALES**

Si le fonctionnement des bibliothèques et des services d'archives se mondialise, ces bibliothèques et ces services d'archives sont néanmoins tenus de respecter le droit interne de leur pays en matière de droit d'auteur. Ces législations régissent nombre de leurs principales responsabilités, notamment la préservation du patrimoine culturel et scientifique, la mise en place d'un accès aux ressources pour l'enseignement et la recherche et le prêt des livres et autres documents.





Photo : Avec l'aimable autorisation de la British Library



Photo : Avec l'aimable autorisation de la British Library

Face au labyrinthe législatif que constituent les différentes lois en matière de droit d'auteur et les différentes clauses de licence, les bibliothèques et les services d'archives ont de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins d'information du public.

Dans de nombreux pays, en vertu de la législation relative au droit d'auteur en vigueur, les bibliothèques et les services d'archives peuvent se prévaloir d'exceptions qui les autorisent à reproduire des ouvrages protégés sous certaines conditions. Ces exceptions jouent par exemple pour la recherche et l'étude privée, la conservation et le remplacement d'ouvrages ou les échanges interbibliothèques. Les législations en la matière peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, comme cela a été démontré dans une récente *Étude de l'OMPI sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et services d'archives* ([www.wipo.int/meetings/en/doc\\_details.jsp?doc\\_id=306216](http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=306216)).

L'étude de l'OMPI révèle que les législations de la majorité des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), soit 156 des 188 pays examinés (83% d'entre eux), prévoient au moins une exception en faveur des bibliothèques. S'il s'agit là d'une bonne nouvelle, le revers de la médaille est que la législation relative au droit d'auteur de 32 pays, soit 17% des pays examinés, ne comporte pas encore de dispositions relatives aux bibliothèques ou aux services d'archives.

La législation d'environ la moitié des États membres de l'OMPI, soit 90 pays (48% du nombre total des États membres), ne permet pas expressément aux bibliothèques de faire des copies de leurs ouvrages à des fins de recherche ou d'étude. La situation est encore plus difficile pour les services d'archives : en effet, deux tiers des États membres, soit 126 pays ou 67% des États membres, n'autorisent pas les services d'archives à reproduire des ouvrages à des fins de recherche ou d'étude. En outre, dans 89 pays (soit 47% des pays examinés) la législation n'autorise pas expressément les bibliothèques à effectuer des copies à des fins de conservation, et 85 pays (soit 45% des pays examinés) ne permettent pas non plus à leurs services d'archives d'effectuer de telles copies.

La situation s'améliorera peut-être avec l'actualisation des législations nationales, mais la tendance concernant les services numériques semble toutefois indiquer le contraire. Parmi les pays qui ont révisé leur législation sur le droit d'auteur au cours des cinq dernières années, la copie numérique, même à des fins de conservation des œuvres, est expressément interdite dans plus d'un tiers d'entre eux.

Qui peut réaliser une copie?	Qu'est-ce qui peut être copié?	Dans quelles conditions?	De quelle manière?
Bibliothèques bénéficiant d'un financement public	Œuvres publiées ou non publiées	Besoins de la bibliothèque	Copies électroniques
Bibliothèques accessibles au public	Extraits, articles ou œuvres intégrales	Recherche ou étude uniquement	Sur tout support
Bibliothèques publiques	Extraits, articles ou œuvres intégrales	Preuve des fins poursuivies par l'utilisateur	Reproduction par reprographie
Toutes les bibliothèques		Disponibilité commerciale	Reproduction par processus photographiques ou analogiques
Centres de documentation		Mise à disposition sur place	Photocopie ou copie à l'aide de moyens techniques autres que l'édition
Maisons de disques		Après expiration des droits patrimoniaux	

Tableau 1: L'étude de l'OMPI met en évidence le labyrinthe législatif concernant l'application des exceptions au droit d'auteur en fonction des différentes législations selon les pays.

S'agissant des pays ayant adopté de nouvelles techniques de protection contre les actes de neutralisation (technologies conçues pour restreindre l'accès non autorisé aux œuvres protégées), si la législation de 52 pays prévoit des exceptions en faveur des bibliothèques, il n'en est rien dans la moitié des autres pays. En d'autres termes, lorsque des mesures techniques de protection sont appliquées au contenu numérique, les bibliothèques ne peuvent en aucune façon les neutraliser même en se prévalant d'une exception au droit d'auteur, et en conséquence elles ne peuvent effectuer aucune copie des œuvres concernées. En effet, la législation reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre.

L'étude de l'OMPI met également en évidence une couche de complexité supplémentaire entre les législations qui divergent fortement en ce qui concerne les personnes autorisées à réaliser des copies, les œuvres susceptibles d'être copiées et la finalité et le format des copies. Le tableau 1 illustre le labyrinthe législatif existant en matière d'application des exceptions existantes.

#### **RÉGLEMENTATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION : DROIT D'AUTEUR OU CONCESSION DE LICENCES?**

Les licences qui fixent des conditions d'accès et d'utilisation des informations numériques font aujourd'hui partie intégrante de l'infrastructure moderne de l'information. Les licences libres et les dispositions qui permettent des utilisations allant au-delà de celles autorisées par le droit d'auteur présentent un grand intérêt pour les bibliothèques. Il arrive néanmoins que les restrictions imposées par certaines licences prennent le pas sur les exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et empêchent ainsi

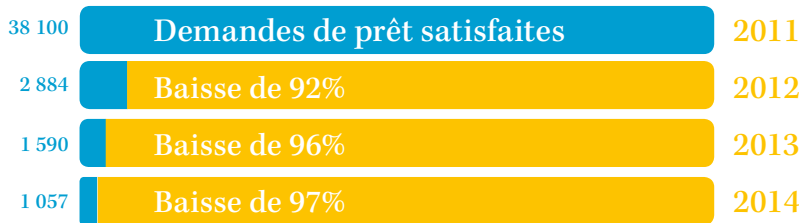
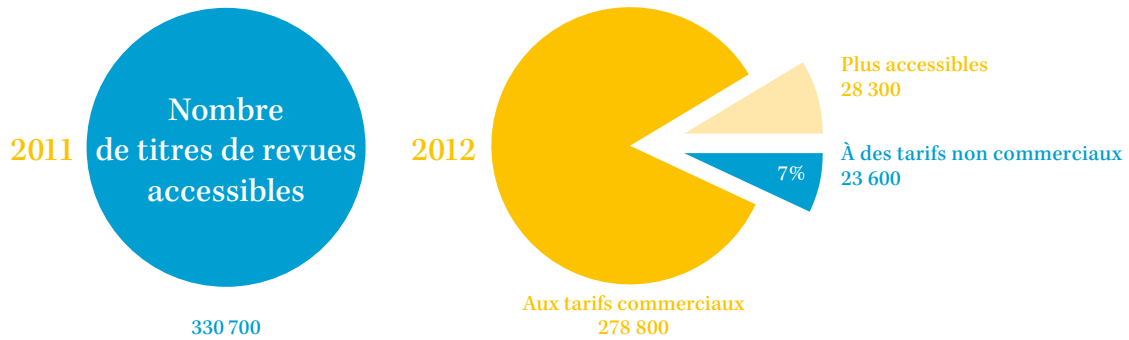
le public et les chercheurs d'accéder à l'information. De telles restrictions portent préjudice aux bibliothèques et au droit d'auteur.

Les bibliothécaires du monde entier sont confrontés à des refus de demande de prêt. En effet, il est fréquent qu'une demande déposée pour un ouvrage qui n'est pas disponible dans la bibliothèque de rattachement d'un utilisateur soit refusée par la bibliothèque assurant le prêt en raison de restrictions attachées à une licence.

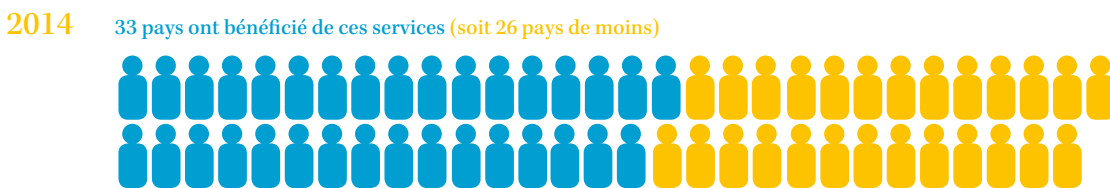
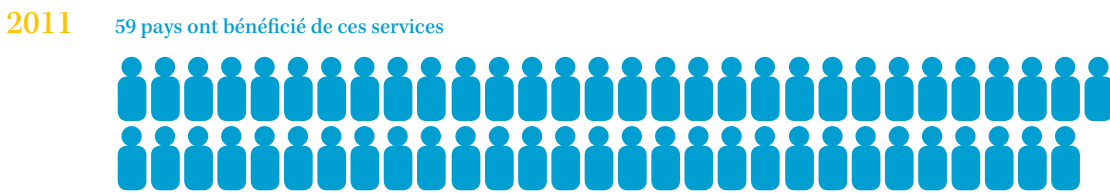
Le système de prêt interbibliothèques est un mécanisme de gestion du partage de ressources entre les bibliothèques. Ce système permet aux utilisateurs finals d'avoir accès à des ressources spécifiques qui ne sont pas disponibles dans la bibliothèque à laquelle ils sont rattachés. Ce système de prêt est capital pour pouvoir répondre aux besoins d'informations spécifiques de chercheurs, étudiants et autres érudits. Les prêts sont consentis sur une base non commerciale et tiennent compte des éventuelles conditions de licence ou de droit d'auteur.

#### **LE CAS DE LA BRITISH LIBRARY**

En janvier 2012, la British Library, une des plus grandes bibliothèques de recherche du monde, a mis fin à son service de prêt international, dénommé Overseas Library Privilege Service, qui était fondé sur une exception au droit d'auteur. L'objectif était de prémunir la bibliothèque contre le risque de plaintes pour atteinte au droit d'auteur. Ce service a été remplacé par un contrat de licence soumis à l'approbation des éditeurs dénommé International Non-Commercial Document Supply (INCD). Ce nouveau système de licences a fortement réduit l'accès à l'information.



Le nombre de demandes d'informations qui ont été refusées par la British Library en 2012 en raison de restrictions imposées par les licences a été supérieur au nombre de demandes satisfaites dans le cadre de ce nouveau système de licences.



Les données fournies par la British Library dans le cadre d'une demande au titre de la loi sur l'accès à l'information mettent en évidence une baisse de 93% du nombre de revues mises à disposition du public en 2014 dans le cadre du nouveau service de prêt international à usage non commercial. En effet, les restrictions imposées par les licences peuvent l'emporter sur les exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et empêcher ainsi l'accès à l'information.



Les données fournies par la British Library en réponse à une demande émise au titre de la loi sur l'accès à l'information mettent en évidence que le nombre de revues accessibles dans le cadre de ce nouveau service de prêt a diminué de 93%, passant de 330 700 titres en 2011 à 23 600 en 2012. Le nombre de titres ayant "disparu" est supérieur au nombre de titres accessibles aux utilisateurs non commerciaux en vertu de licences, et 28 300 titres environ ne sont plus prêtés, que ce soit au tarif du marché ou au tarif réduit.

La British Library, qui se caractérise par la richesse et le multilinguisme de ses collections, couvre un grand nombre de sujets et constitue souvent un "dernier recours". C'est en effet la bibliothèque où se rendre lorsqu'un ouvrage est introuvable ailleurs. En 2011, elle a fourni des informations aux bibliothèques de 59 pays dans le cadre du service fondé sur le droit d'auteur. En 2014 en revanche, le nombre de pays bénéficiaires du service sous licence était tombé à 33.

La majorité des revues aujourd'hui accessibles aux utilisateurs non commerciaux le sont uniquement au prix du marché, ce qui explique sans doute cette réduction. Le prix d'un simple article peut ainsi atteindre 80 dollars É.-U. Les prix du marché ne sont généralement pas dans les moyens des bibliothèques de recherche et universitaires. Les responsables de la Bibliothèque de l'Université lituanienne des sciences de l'éducation expliquent avoir essayé une ou deux fois de recourir au nouveau service de la British Library lorsqu'aucune autre bibliothèque ne pouvait leur fournir l'ouvrage recherché mais que, en raison des tarifs élevés pratiqués, ils n'osent même plus consulter le site Web de la British Library.

De manière tout aussi spectaculaire, lors de la première année de la mise en service de ce nouveau système, le nombre de demandes auxquelles la British Library a pu répondre a chuté de 92%, passant de 38 100 à 2884. Si en 2011 la Bibliothèque avait prévu de pouvoir répondre à 100 000 demandes au cours de la période 2012-2014, à la fin de l'année 2014 ce nombre était tombé à 1057, ce qui représente une réduction de 97% chaque année. Même si la British Library dispose toujours des documents recherchés, dans le cadre de ce nouveau système de licences elle n'est bien souvent plus à même de les communiquer. En fait, en 2012, le nombre de demandes qui ont été refusées en raison de restrictions imposées par les licences (2942 demandes refusées) a été supérieur au nombre de demandes satisfaites dans le cadre de ce nouveau système de licences (2884).

Le fait que la collection d'une bibliothèque aussi importante que la British Library ne soit plus accessible aux autres établissements est une perte considérable pour les milieux mondiaux de la recherche et des bibliothèques. Lorsque les scientifiques et les universitaires se voient

privés d'un accès à l'information en raison de restrictions imposées par des licences ou par le droit d'auteur, ce droit d'auteur est perçu comme une entrave à la recherche et à l'enseignement alors qu'en fait il pourrait être un puissant catalyseur dans ce domaine.

L'exemple de la British Library illustre bien les conséquences négatives qu'entraîne le remplacement d'un service de prêt bibliothécaire fondé sur le droit d'auteur par un service régi par licences.

### **COMMENT LA LÉGISLATION PEUT-ELLE AIDER LES BIBLIOTHÉCAIRES ET LES ARCHIVISTES?**

Les bibliothèques et les services d'archives ont besoin de normes internationales de base qui soient prévues par la législation sur le droit d'auteur et auxquelles aucune mesure technique de protection ou clause de licence ne puisse déroger.

La qualité de la recherche nécessite d'avoir accès à un large éventail de ressources et de disposer d'une infrastructure qui facilite également l'accès aux résultats de la recherche internationale. L'impossibilité d'assurer un tel accès ne pourra qu'être synonyme de pertes d'opportunités et de retard dans la recherche.

C'est pourquoi, dans le cadre du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, les bibliothèques et les services d'archives prient les États membres de l'OMPI d'adopter un traité international dans le but d'établir des normes mondiales fondamentales aux fins d'assurer un même traitement des ressources numériques, de protéger la capacité des bibliothèques et des services d'archives d'acquérir et prêter des collections numériques et de sauvegarder notre patrimoine culturel et scientifique dans l'environnement numérique.

Les pays auront toujours la possibilité d'établir des dispositions relatives au droit d'auteur qui seront plus strictes que les normes de base. Les licences auront toujours un rôle majeur à jouer. Toutefois, un nouvel accord international permettrait d'établir une convergence de vues au niveau mondial pour protéger l'accès à l'information, en tant que bien public, par l'intermédiaire des bibliothèques et des services d'archives, dans l'intérêt de l'enseignement, de l'innovation et du développement. Un tel accord prendrait en considération la manière dont la technologie influe sur les modes de recherche d'information utilisés par le public et sur la façon dont les bibliothèques et les services d'archive répondent à ces demandes. Il permettrait en outre aux bibliothèques de négocier des conditions équitables pour répondre aux besoins tant publics qu'institutionnels, en se fondant sur le droit d'auteur pour assurer l'égalité d'accès à l'information pour tous.



Photo: Avec l'aimable autorisation de la British Library

Les bibliothèques et les services d'archives ont besoin de normes internationales de base qui soient prévues par la législation sur le droit d'auteur pour préserver leurs capacités d'acquisition et de prêt de collections numériques.

# Stimuler l'innovation en Afrique: entretien avec la Présidente de Maurice



Photo: © OMPI 2015, Cheikh Sayya Diop

La présidente de la République de Maurice, Mme Ameenah Gurib-Fakim (ci-dessus) exprime sa vision de l'Afrique qui consiste à tirer parti des avantages de la science, des technologies et de l'innovation pour pouvoir créer des économies du savoir durables. De quelle manière? Par une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle.

Dans un discours liminaire prononcé lors de la "Conférence ministérielle africaine de 2015 sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente", qui s'est tenue à Dakar du 3 au 5 novembre 2015, la Présidente Mme Gurib-Fakim a déclaré que les instruments du système de propriété intellectuelle devraient permettre de libérer le potentiel des actifs qui sont propres à l'Afrique, tels que les plantes médicinales locales et les savoirs traditionnels et de les promouvoir. La première femme présidente de Maurice a déclaré que les pays qui se lancent dans l'innovation aujourd'hui occuperont une place prépondérante dans l'économie mondiale de demain.

La Présidente, Mme Gurib-Fakim, exprime sa vision d'une Afrique qui donne toute priorité à la science, aux technologies et à l'innovation.

## *Quel est le rôle qu'a joué la Conférence ministérielle africaine de 2015?*

La Conférence ministérielle africaine de 2015 a constitué une excellente plate-forme pour les dirigeants africains en ce qu'elle leur a permis d'explorer l'intérêt que présente pour une Afrique émergente la propriété intellectuelle, et de faire comprendre le rôle déterminant de cette dernière.

L'Afrique bouge. Elle devrait devenir le deuxième marché à plus forte croissance du monde dans les 10 à 12 prochaines années, avec, selon les prévisions, des taux de croissance annuelle de 4,7%. La mondialisation ainsi que l'intégration des marchés mondiaux et l'émergence de nouvelles technologies, notamment, la biotechnologie et l'informatique, ont profondément modifié les stratégies de développement national et les échanges commerciaux internationaux en Afrique. Ces changements ont révolutionné la manière dont nous menons nos entreprises, ainsi que nos activités dans les domaines de la science et de la recherche-développement.

Si nous souhaitons maintenir ce rythme de croissance, nous devons repenser notre approche de l'innovation et prendre des mesures aux fins de créer un cadre de politique générale favorable qui permette aux inventeurs et aux créateurs d'Afrique d'apporter une valeur ajoutée à leurs travaux. Seule la promotion de l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle dans toute l'Afrique nous permettra d'atteindre un tel objectif.

## *Quelles sont les principales difficultés auxquelles se heurtent les économies africaines dans le domaine de la propriété intellectuelle?*

Les résultats de l'Afrique en matière de création et de protection de la propriété intellectuelle sont plutôt décevants. Dans ce domaine, les statistiques mondiales brossent un

tableau plutôt sombre. En 2013, par exemple, aucun pays africain ne figurait parmi les 20 premiers pays ayant déposé des demandes internationales de brevets dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'OMPI.

Les Africains et leurs institutions n'accordent pas l'importance requise aux idées et aux données qu'ils génèrent. Or la protection de ces précieuses ressources constitue une étape essentielle pour créer des richesses et ouvrir des possibilités à la jeunesse de ce continent. Aujourd'hui, il s'agit avant tout de déterminer la meilleure manière d'utiliser le système de propriété intellectuelle afin d'engendrer des avantages culturels, sociaux et économiques durables pour tous les pays d'Afrique.

Dans une économie mondiale fondée sur le savoir, les actifs incorporels jouent un rôle essentiel en matière de productivité et d'avantages compétitifs, et ce, pour tous les pays. La création, la gestion et la protection du savoir sont des facteurs déterminants pour assurer l'intégration économique et la création de richesses au niveau mondial. Un régime solide de propriété intellectuelle encourage fortement les producteurs ou les chercheurs à élaborer de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Nous devons de toute urgence ouvrir un débat public avec toutes les parties prenantes aux fins de définir de nouvelles manières de promouvoir l'innovation et la créativité et de tirer parti de leur valeur économique en Afrique.

### ***Comment améliorer le paysage de la propriété intellectuelle en Afrique?***

Si des progrès ont certes déjà été accomplis, de nombreuses améliorations sont encore nécessaires. En Afrique, nous devons mettre en place des politiques générales qui permettent d'établir et de renforcer la capacité nationale des pays de ce continent à utiliser la propriété intellectuelle et à en tirer profit. Nous devons promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et faire comprendre comment son utilisation peut conférer une valeur ajoutée à nos ressources en matière de création et d'innovation. Nous devons soutenir les nouvelles entreprises et leur permettre d'accéder aux capitaux nécessaires pour assurer la croissance de leurs activités. La création d'un fonds pour les inventeurs africains qui leur permettrait de mettre leurs prototypes à l'essai serait déjà un bon moyen d'y parvenir.

L'innovation se construit, elle ne s'apprend pas. En d'autres termes, il est impossible d'innover sur commande. Dans le secteur de la recherche, notamment, une innovation majeure est plus souvent le fruit du hasard que d'un objectif précis. Les systèmes d'enseignement et les entreprises de nos pays doivent laisser aux innovateurs suffisamment d'espace pour qu'ils puissent s'ajuster aux éléments et trouver de nouvelles manières de relever les

défis techniques. La créativité qui pourra ainsi se mettre en place dans un tel espace pourra donner naissance à de nouvelles idées qui seront les déclencheurs de l'innovation, et c'est en fonction de ces derniers que devra s'établir le programme de l'innovation sur notre continent.

Nos voisins d'Asie ont axé leurs efforts sur l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle pour promouvoir leur croissance économique. Il y a cinq ans, le PIB de la République de Corée était comparable à la moyenne de celui des économies africaines d'aujourd'hui. La République de Corée s'est depuis transformée en puissance économique, et ce, en investissant dans le domaine technologique, en renforçant ses capacités et en accordant priorité à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Rien ne s'oppose à ce qu'il en soit de même des économies africaines. La propriété intellectuelle pourrait bien changer la donne de l'Afrique. En effet, c'est en axant nos efforts sur l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour combler nos lacunes dans les secteurs scientifiques et technologiques et pour générer des possibilités de création de richesses et d'emplois, que nous pourrions transformer les perspectives socioéconomiques de ce continent.

Aujourd'hui, l'Afrique continue d'accuser un certain retard par rapport aux pays industriels. Paradoxalement, les dépenses moyennes de l'Afrique relatives à la propriété intellectuelle pour ses entreprises s'élèvent à environ 2,2 milliards de dollars É.-U. alors que les revenus qu'elle peut en tirer ne se montent qu'à 266 millions de dollars É.-U. Dans les pays industrialisés, en 2013, ces revenus relatifs à la propriété intellectuelle se sont montés à environ 297 milliards de dollars É.-U. Il est essentiel de combler cet écart. Les entreprises et les universités africaines ainsi que les instituts de recherche de ce continent doivent protéger leurs droits de propriété intellectuelle. C'est la seule manière de tirer pleinement profit des investissements que nous avons effectués dans les secteurs de la science, des technologies et de l'innovation pour faire place à des économies du savoir durables.

### ***Pour quelles raisons les économies africaines devraient-elles être axées sur la science, les technologies et l'innovation?***

S'agissant de croissance économique, le rôle moteur que jouent la science, les technologies et l'innovation ainsi que le savoir dans ce domaine a déjà fait l'objet de nombreuses études. Ce n'est en effet qu'en axant ses efforts sur la science, les technologies et l'information que l'Afrique pourra résoudre les nombreuses difficultés auxquelles elle se heurte en matière de développement. Des investissements dans ce domaine nous permettront de stimuler la productivité agricole, d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, d'offrir de nouvelles possibilités



À la veille de la conférence, de jeunes innovateurs, créateurs et entrepreneurs africains ont assisté à un atelier sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité dans le but de favoriser l'esprit d'entreprise et la création d'emplois.

en matière de création de richesses et de renforcer la capacité d'adaptation et la durabilité de nos économies. Une telle approche permettra aux économies du continent africain de rattraper les pays à revenus élevés.

Pour que l'Afrique puisse conserver son rythme de croissance et que le peuple africain puisse bénéficier d'un meilleur niveau de vie, nous devons créer un environnement qui favorise la protection et la valeur des actifs intellectuels qui sont propres à l'Afrique. Ce peut être, notamment, par la protection des indications géographiques. Nous devons également donner toute priorité aux opportunités qu'offre la révolution numérique dans le domaine des sciences, des technologies, de l'innovation et de la créativité qui, en facilitant la diffusion du savoir, ouvrent la voie à la croissance économique et au progrès social.

### ***La coopération internationale est-elle importante?***

Oui, car il est en effet essentiel que nous œuvrions non seulement à un niveau national mais également au plan international. À Maurice, nous investissons actuellement pour élaborer un nouvel écosystème national de la propriété intellectuelle dans le but de promouvoir l'innovation. Toutefois, si des systèmes de propriété intellectuelle bien conçus ne peuvent être que bénéfiques pour les économies nationales, des systèmes inadaptés peuvent, en revanche, leur porter préjudice. Dans ce domaine, les décideurs doivent avant tout s'assurer que le système de propriété intellectuelle qu'ils conçoivent et mettent en place est bien adapté aux conditions du pays concerné. Cela nécessite un processus d'élaboration de la politique générale qui implique toutes les parties prenantes et tous les acteurs économiques. La propriété intellectuelle est une question transversale qui touche tous les secteurs de l'activité économique, y compris ceux dans lesquels les pays en développement présentent un avantage par rapport aux autres pays, notamment, en ce qui concerne le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels. Je suis convaincue que les droits

de propriété intellectuelle constituent l'élément déterminant qui permettra aux pays émergents de l'Afrique d'exploiter pleinement leur potentiel en matière d'innovation et de création et de générer des richesses. Il va toutefois sans dire que nous ne devons pas travailler de manière isolée. Nous faisons partie de l'Afrique et seuls le partage et la coopération avec les autres pays pourront garantir notre succès.

### ***Pourquoi est-il nécessaire que les décideurs investissent dans la recherche-développement?***

Si les politiciens sont liés par leurs promesses électorales, ils ont également pour mission d'améliorer les moyens de subsistance de leurs citoyens et de créer des opportunités pour les jeunes. En tant que continent, l'Afrique est jeune. Onze millions de jeunes diplômés sortent chaque année des universités africaines. La seule manière de tirer parti de ces talents pour nos économies est de créer un environnement favorable à l'esprit d'entreprise. Les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine: ils doivent mettre en œuvre des politiques générales efficaces pour créer un tel environnement.

L'Afrique est un continent très riche qui ne doit plus seulement être exportateur net de matières premières mais commencer à créer des produits à plus grande valeur ajoutée. Ce n'est qu'alors que nous pourrions véritablement accroître nos capacités de fabrication, créer de la valeur ajoutée et offrir des opportunités économiques à la jeunesse de notre continent.

### ***Parmi les défis majeurs pressants à relever, pourquoi l'innovation est-elle une priorité?***

Les pays d'Afrique sont confrontés à des difficultés majeures, notamment dans le domaine de la santé, mais nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. La meilleure façon de relever ces défis consiste à renforcer nos capacités dans les secteurs de la science, des technologies et de l'innovation. Des initiatives comme WIPO Re:Search qui vise à promouvoir la recherche sur des maladies qui sévissent fortement en Afrique comme les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, appuient cet objectif et complètent les travaux menés par d'autres aux fins d'alléger le lourd fardeau des maladies en Afrique. Dans ce domaine, le rôle des responsables politiques est crucial si nous voulons véritablement améliorer la performance de l'Afrique en matière d'innovation.

### ***L'exode des cerveaux constitue-t-il une entrave aux perspectives de développement économique de l'Afrique?***

Dans la plupart des hôpitaux de Chicago, la majorité des médecins sont d'origine africaine. Comment inciter ces





Photo: © OMPI

“Nous devons repenser notre approche de l’innovation et prendre des mesures aux fins de créer un cadre de politique favorable qui permette aux inventeurs et aux créateurs d’Afrique d’apporter une valeur ajoutée à leurs travaux” a ajouté la Présidente Mme Ameenah Gurib-Fakim.

brillants cerveaux à retourner en Afrique? Imaginez la différence que cela ferait. Néanmoins, ces médecins ne retourneront dans leur pays que s’ils disposent d’un environnement qui leur permette de travailler avec efficacité. Il incombe aux gouvernements d’établir un tel environnement. Des mesures incitatives financières seules ne suffisent pas. La Chine et l’Inde ont su rapatrier leurs cerveaux, pourquoi n’en serait-il pas de même pour l’Afrique?

#### ***Pourquoi aviez-vous choisi d’être scientifique?***

Avant de me lancer en politique, j’étais une scientifique. Mes professeurs m’avaient donné le virus de la science. Ils m’avaient enseigné combien la science est belle et possède les réponses à de nombreuses questions que nous nous posons. En tant que jeune fille, j’ai été dissuadée de faire carrière dans ce domaine mais j’ai néanmoins poursuivi dans cette voie. C’est pour cette raison que je défends ardemment la science et la place des femmes dans ce secteur.

#### ***Qu’est-ce qui vous plaît le plus dans la politique?***

Si vous faites vraiment de la politique, vous pouvez avoir une incidence sur les moyens de subsistance des

populations. C’est en fait le mandat des responsables politiques. Si, par exemple, je réussis à améliorer la transparence au gouvernement, ainsi que la qualité de la formation théorique et pratique, notamment dans le domaine de la science, de l’ingénierie et des technologies et à renforcer le paysage de la propriété intellectuelle dans mon pays et en Afrique, alors j’aurai réalisé ma mission.

#### ***Quel est le message que vous souhaiteriez adresser aux jeunes filles ayant des ambitions de carrière et aux dirigeants politiques pour résoudre les questions de parité?***

Mon message à l’intention des jeunes filles est le suivant: si vous voulez réussir, la qualité ne se fonde pas sur une question de sexe. Axez-vous sur la qualité, et rien que la qualité. C’est la formule gagnante.

Mon message à l’intention des responsables politiques: la population africaine comprend plus de 50% de femmes. La difficulté est de trouver comment exploiter les compétences de ces femmes. Cela commence par l’éducation. Il faut, en effet, encourager les jeunes filles à étudier la science et à travailler dans cette discipline.

A black and white photograph showing a close-up of a gecko's foot on the left, with a mechanical probe or sensor on the right. The probe has a long, thin shaft and a complex, multi-tiered base with several small protrusions. The background is a textured, slightly out-of-focus surface, possibly the gecko's skin or a similar material. The overall composition is technical and scientific.

# Innovations majeures et croissance économique : les facteurs déterminants

Tobias Boyd, Division des communications de l'OMPI

Le *Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde: innovations majeures et croissance économique* que l'OMPI a récemment publié constitue une étude approfondie de la relation entre l'innovation, la propriété intellectuelle et les résultats économiques. L'économiste en chef Carsten Fink nous explique les raisons pour lesquelles certaines innovations constituent des découvertes majeures et pour lesquelles l'époque où les niveaux de vie connaissent une croissance rapide est peut être terminée.

***Qu'entendez-vous par "innovation constituant une découverte majeure"? Cela ne devrait-il pas être le cas de toute innovation?***

Chaque innovation est un élément nouveau, mais certaines innovations sont plus importantes que d'autres dans la mesure où elles impliquent un changement plus important. Par innovation constituant une découverte majeure, on entend les innovations qui ont une réelle incidence sur l'économie et la société et les transforment. En d'autres termes, il s'agit des innovations qui se traduisent par une croissance économique importante.

La croissance constitue un sujet fascinant. Dans les pays développés, nous avons tendance à penser qu'il s'agit là d'une situation normale. Si certaines années connaissent parfois des récessions, la plupart du temps une croissance économique se fait observer dans l'ensemble. On s'attend généralement à une croissance du PIB car tel a été le cas durant la majeure partie de notre vie.

Néanmoins un examen approfondi des données de croissance économique sur plusieurs siècles met en lumière un tableau totalement différent. En effet, dans la majeure partie des sociétés tout au cours de l'histoire humaine, la croissance a été pratiquement nulle ou au mieux très progressive. La situation n'a véritablement changé qu'avec la première révolution industrielle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les années de la révolution industrielle se sont en effet caractérisées par des taux de croissance annuelle supérieurs à 1%, voire à 2% dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

***Cette croissance inhabituellement élevée a-t-elle été le fait d'innovations majeures?***

Elles ont indéniablement joué un rôle dans ce phénomène. De nombreuses innovations sont associées au processus même d'industrialisation. Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, les améliorations ont permis d'accroître la productivité et ont laissé davantage de liberté aux populations qui ont pu ainsi aller travailler dans l'industrie. De même, le développement du transport ferroviaire a révolutionné les chaînes d'alimentation, a ouvert de nouveaux marchés et a stimulé la demande. Depuis lors, de nombreuses autres transformations se sont produites.

Ceci dit, d'un point de vue économique, l'analyse des causes n'est pas tâche aisée. La relation existant entre l'innovation et la croissance est d'une grande complexité et présente divers aspects. Cela peut s'expliquer par un principe de réciprocité: l'innovation permet la croissance mais la croissance est également requise pour assurer la mise en place des investissements et de la demande nécessaires pour aboutir à l'innovation.

# 200 ans d'innovations et de croissance

\$2 000

PIB par  
habitant  
(en dollars  
E.-U.)

1806  
1812  
1818  
1824  
1830



**1836**

**Locomotive à vapeur**

Premier brevet américain sur les moteurs à vapeur pour locomotives

Photo: Depositphotos.com



**1856**

**Plastique**

Premier plastique inventé par l'homme, protégé par brevet et commercialisé sous le nom de marque de la Parkesine



**1866**

**Obtention végétale scientifique**

Publication scientifique de Mendel sur l'hybridation des végétaux

**1905**

Premier succès de l'hybride de blé à rendement élevé

Photo: Depositphotos.com



**1879**

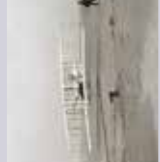
**Automobiles**

Benz fait breveter un véhicule avec un moteur à essence

**1908**

Ford innove la production de masse avec la Ford T

Photo: John T. Daniels  
(US Library of Congress)

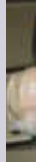


**1906**

**Avions**

Santos-Dumont fait voler son 14-bis

Les frères Wright déposent une demande de brevet pour leur machine volante



**1929**

**Produits pharmaceutiques**

La recherche de solutions innovantes a contribué au progrès de l'humanité et a transformé notre monde. Deux siècles d'innovations majeures ont permis de multiplier par 15 le revenu par habitant dans les pays situés à la frontière technologique. Le Rapport 2015 de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde s'intéresse à six technologies de la transformation et au rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation.

1836

**1837**

**Télégraphe électrique**

Cooke et Wheatstone déposent un brevet pour le télégraphe à cinq aiguilles

**1858**

Premier message transmis par liaison télégraphique transatlantique



Photo: Geni

\$3 000

**1856**

**Sidérurgie industrielle**

Bessemer dépose une demande de brevet pour un procédé d'amélioration de la fabrication du fer et de l'acier



**1876**

**Téléphone**

Bell dépose une demande de brevet pour des améliorations apportées à la télégraphie



**1879**

**Lampe électrique**

Edison dépose une demande de brevet pour la lampe électrique



**1897**

**Radio**

Marconi dépose une demande de brevet pour la transmission de signaux électriques



Photo: Smithsonian Institution

**1911**

**Énergie nucléaire**

Marie Curie remporte son deuxième prix Nobel



Library, London

\$7 500

1938

**1947** Fleming découvre la pénicilline  
Production en masse de la pénicilline




Photo: © IWM (TF 1468)

**1950 Semi-conducteurs**  
La société Bell Labs dépose une demande de brevet pour ses semi-conducteurs  
**1977** Vente du premier Commodore PET



Photo: Frank Hoffman, DOE

**1954 Robotique**  
1<sup>er</sup> robot industriel  
**1996** Le champion du monde d'échecs Kasparov est battu par un ordinateur, Deep Blue



Photo: KUKA Roboter

**1969 Internet**  
Lancement d'ARPANET, précurseur de l'Internet  
**1991** Création du premier site Web au CERN

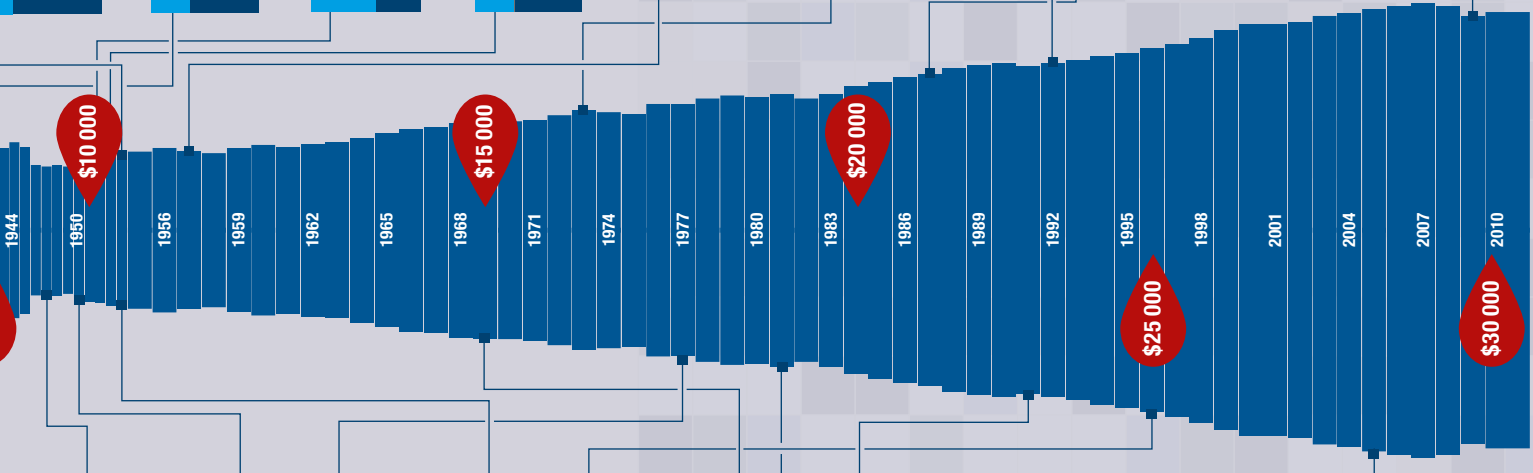


Photo: Depositphotos.com

**1981 Nanotechnologies**  
Mise au point du microscope à balayage  
**2005** Vélos à cadre de nanotubes de carbone au Tour de France



Photo: Depositphotos.com



Mise en service de la centrale nucléaire APS-1 qui génère de l'électricité pour un usage commercial



Photo: Wellcom

**1925 Télévision**  
Jenkins dépose un brevet sur la transmission d'images par ondes radioélectriques



**1952 Innovation dans la chaîne d'alimentation**  
Le code à barres est breveté



**1953 Fabrication selon le principe du juste-à-temps**  
Toyota met en œuvre la méthode Kanban pour la production à forte valeur ajoutée

**1957 Énergie durable**  
Les piles solaires sont brevetées



Photo: Depositphotos.com

**1973 Téléphone mobile**  
Premier appel par téléphone mobile  
**1992** Envoi du premier message texte



Photo: Rico Shen

**1987 Impression 3D**  
Commercialisation d'imprimantes 3D industrielles  
**2009** Commercialisation d'imprimantes 3D à faible coût




Photo: OMPI



Photo : © iStock/alexnd

Le *Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde* examine certaines des complexités de la relation entre l'innovation et la croissance économique, et notamment, le rôle du système de propriété intellectuelle dans la création des innovations majeures.

Le *Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde* examine certaines des complexités de cette relation. Il étudie tous les types de situations qui peuvent appuyer la réalisation d'innovations majeures et la manière dont ces dernières peuvent favoriser la croissance. En outre, fait essentiel pour l'OMPI, ce rapport examine le rôle du système de propriété intellectuelle dans le développement et la mise en place des innovations majeures.

***Certaines questions ont dû être plus difficiles à étudier. Comment avez-vous procédé?***

Lorsque vous effectuez ce type de recherche, vous savez pertinemment que vous ne trouverez pas la réponse définitive. Ces questions sont trop profondes, trop vastes et trop diverses. Le mieux que vous puissiez faire est de formuler des questions, des concepts et des idées avec la plus grande rigueur possible aux fins d'encourager la mise en place de débats informés.

Dans ce but, nous avons décidé de fonder notre analyse sur des études de cas. Si de telles études ne permettent

pas d'établir des généralisations, elles permettent d'explorer les détails, voire d'interroger la base de données statistiques de l'OMPI ainsi que d'autres sources contenant de riches informations, notamment concernant les brevets.

Nous avons choisi trois innovations qui sont généralement reconnues comme ayant marqué l'histoire, en l'occurrence, l'aviation, les antibiotiques et les semi-conducteurs, plus trois technologies en développement, qui sont souvent citées comme des innovations à potentiel de croissance : l'impression 3D, les nanotechnologies et la robotique. Nous avons établi un profil de "l'écosystème" étayant la mise au point de chacune de ces technologies, et évalué dans quelle mesure elles ont contribué par le passé, ou pourront potentiellement contribuer à l'avenir, à la croissance économique. En outre, nous avons également examiné le rôle joué par le système de propriété intellectuelle.

***Et qu'avez-vous trouvé?***

Nous ne visions pas à élaborer une grande théorie mais ces travaux nous ont apporté quelques éclairages intéressants. Tout d'abord, il existe des parallèles frappants

entre ces différents cas. Un élément déterminant est le rôle essentiel que jouent les gouvernements en matière de stimulation des investissements pour un grand nombre d'innovations majeures. L'aviation, les antibiotiques et les semi-conducteurs ont tous bénéficié des budgets alloués à la recherche par les pouvoirs publics et des mesures qu'ils ont prises pour faciliter leur mise en place. Plus récemment, les gouvernements ont joué un rôle déterminant pour faciliter la recherche relative à l'impression 3D, aux nanotechnologies et à la robotique, entre autres domaines.

De même, la relation entre les organisations de recherche scientifique et les entreprises est capitale. Pendant les premières décennies de l'aviation, l'Allemagne arrivait par exemple en première position du classement mondial de ce secteur car son industrie aéronautique reposait sur des bases scientifiques, et un grand nombre des premiers adeptes enthousiastes de l'avion en Allemagne étaient en outre des physiciens confirmés. Tous les résultats de ce rapport mettent en évidence le rôle encore plus important que joue l'expertise scientifique en matière d'innovation contemporaine. Les universités et les instituts de recherche représentent une part majeure des brevets relatifs à l'impression 3D, aux nanotechnologies et à la robotique, à savoir, les trois innovations à potentiel de croissance que nous avons étudiées.

### ***Quels sont les résultats particuliers concernant la propriété intellectuelle?***

De manière générale, ce rapport nous a permis de mettre en évidence le rôle majeur que joue la propriété intellectuelle en matière d'appui à l'innovation. En outre, nous n'avons trouvé aucune donnée indiquant que le grand nombre de demandes de brevet relatif à l'impression 3D, aux nanotechnologies et à la robotique se soit traduit par une augmentation du nombre de litiges concernant les brevets ou ait conduit à des frictions en matière d'atteinte aux droits de la propriété intellectuelle.

Ces études soulignent également combien il est important de mettre en commun nos connaissances pour promouvoir l'innovation. Cela implique parfois le libre partage des connaissances : il existe, par exemple, des communautés de logiciel libres dans le domaine de l'impression 3D et de la robotique. Toutefois, des méthodes utilisant des logiciels sur lesquels il existe un droit de propriété sont également importantes, comme le montre la concession fréquente de licences croisées de brevets de semi-conducteurs. En règle générale, le système de propriété intellectuelle permet d'assurer une mise en commun des connaissances par le biais d'un outil souple mis à la disposition des inventeurs qui peuvent ainsi décider des technologies à partager, des personnes avec qui les partager et des conditions dans lesquelles les partager.

### ***Compte tenu des parallèles entre le passé et le présent, êtes-vous convaincu que les trois innovations à fort potentiel que vous avez examinées pourront être sources de croissance économique?***

Malheureusement, c'est là que la situation se complique. Logiquement, je devrais pouvoir vous répondre par l'affirmative. Il devrait y avoir encore un large potentiel pour la croissance économique au niveau mondial. Si, au cours des dernières décennies, la pauvreté a fortement diminué au niveau mondial, et ce, essentiellement en raison du développement rapide de la Chine et de l'Inde, ce fléau touche encore un grand nombre de personnes. De nombreuses améliorations sont encore nécessaires et il est clair qu'en la matière certaines des innovations en cours, dont les trois que nous avons examinées, présentent un potentiel extraordinaire.

La croissance économique néanmoins ne va pas de soi. Comme je l'ai dit précédemment, la croissance qui a marqué les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale a été tant spectaculaire qu'exceptionnelle. Toutefois, il peut s'agir d'un cas historique tout à fait hors du commun. Depuis la crise financière mondiale de 2007-2008, les résultats ont été constamment décevants en matière de croissance et certains économistes affirment qu'aujourd'hui une croissance zéro ou une faible croissance est la "nouvelle norme". C'est ce que voulait dire Larry Summers, l'ancien secrétaire du trésor du Gouvernement américain, lorsque lors d'un discours, il a déclaré que les économies étaient promises à une "stagnation séculaire".

Pour ma part j'estime que même si nous investissons dans l'innovation, nous ne pourrions jamais retrouver les taux de croissance que nous avons connus au cours des 50 dernières années, et c'est là le fait le plus marquant. Toutefois, si les gouvernements et les entreprises cessent d'investir, alors cette ère appartiendra définitivement au passé.

Le *Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde : innovations majeures et croissance économique* est disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/econ\\_stat/en/economics/wipr](http://www.wipo.int/econ_stat/en/economics/wipr).

# Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation en Australie

**Matthew Fenech**, directeur, Continuous Improvement & Innovation Business Improvement and Support Centre, IP Australia

À l'heure de la mondialisation, créer de nouveaux savoirs et les convertir en nouveaux produits et services est l'un des éléments clés pour rester ou devenir économiquement plus compétitif. Pour amorcer ce processus, IP Australia a lancé un nouvel instrument de gestion de la propriété intellectuelle (*IP Toolkit*) ainsi qu'une nouvelle plate-forme pour les droits de propriété intellectuelle reliée à toutes les plates-formes d'échange, ce qui permet aux sociétés et universités de recherche de commercialiser plus facilement leurs idées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement australien pour stimuler les résultats économiques de la recherche.

L'économie australienne – tout comme de nombreuses autres économies développées – est en pleine transition. L'industrie manufacturière, en tant que facteur contribuant au PIB et à la création d'emplois, est sur le déclin (Bureau australien de statistique, *Australian national accounts: national income expenditure and product, cat. n° 5206.0*). Si, ces dernières années, l'Australie a connu un essor de ses ressources qui s'est traduit par une grande prospérité, cette dernière est aujourd'hui en perte de vitesse. À l'avenir, le secteur des services et les industries à fort coefficient de connaissances devront contribuer davantage à la croissance économique et à la création d'emplois pour que l'économie australienne puisse continuer de prospérer. L'innovation est déterminante pour réussir cette transition. [www.aph.gov.au/About\\_Parliament/Parliamentary\\_Departments/Parliamentary\\_Library/pubs/rp/rp1415/Quick\\_Guides/Manufacturing](http://www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Library/pubs/rp/rp1415/Quick_Guides/Manufacturing)

En Australie, les investissements publics sont relativement importants, notamment dans le secteur universitaire. Traduire ces investissements en innovation dans les entreprises et dans l'économie en général est décisif pour promouvoir la croissance et la création d'emplois.

Or l'Indice mondial de l'innovation 2014 a mis en évidence une collaboration limitée entre la recherche et l'industrie en Australie. Paradoxalement, les dépenses publiques annuelles dans la recherche, qui s'élèvent à 9,7 milliards de dollars australiens, ont permis à l'Australie de réaliser des performances en matière de recherche et de se classer ainsi au huitième rang mondial, selon le classement de compétitivité du Forum économique mondial 2015. Pourtant, l'Australie ne

se classe qu'au vingt-cinquième rang en termes de capacité d'innovation – commercialisation des idées – toujours selon le Forum économique mondial, et au dernier rang parmi 34 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour ce qui est de la collaboration entre l'industrie et les chercheurs financés par des fonds publics.

Pour accroître la compétitivité et la productivité de l'Australie à l'échelon mondial, le Gouvernement australien a mis au point la stratégie *Boosting Commercial Returns from Research* (stimuler les retombées commerciales des investissements dans la recherche), en vue de promouvoir une meilleure collaboration entre industrie et chercheurs. La propriété intellectuelle joue un rôle important à cet égard, avec la mise en place d'initiatives, en particulier les instruments de gestion de la propriété intellectuelle et *Source IP*, qui visent à renforcer la collaboration.

## **IP TOOLKIT, UN INSTRUMENT DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

*IP Toolkit* est un instrument qui vise à supprimer les obstacles à la collaboration entre entreprises, chercheurs et organismes de recherche, en simplifiant et en démythifiant la gestion de la propriété intellectuelle. Il contient :

- des guides – destinés à fournir des informations en vue de mettre au point et d'établir une collaboration;
- des outils types – pour aider à optimiser les résultats de chaque collaboration (y compris des listes de contrôle, un modèle d'accord de confidentialité et une liste type de conditions);
- des contrats types – une version de formulaire longue pour les collaborations complexes et de grande valeur (par exemple, la cotitularité des droits de propriété intellectuelle) et une version abrégée pour les accords de moindre valeur et moins complexes.

*IP Toolkit* fournit aussi des informations élémentaires et un point de départ neutre pour toute collaboration. Il vise à minimiser les problèmes en échelonnant mieux les activités de projet et en examinant les problèmes communs au plus tôt, le principe sous-jacent étant qu'on limite les problèmes en les traitant d'emblée.



Cet instrument de gestion de la propriété intellectuelle est conçu pour améliorer l'utilisation et la gestion des droits de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle est souvent le résultat le plus précieux en matière de collaboration, car la titularité des droits de propriété intellectuelle et le droit d'utiliser l'objet de propriété intellectuelle peuvent conférer un avantage compétitif. La propriété intellectuelle est donc un élément clé de tout accord de collaboration en matière de recherche.

Les négociations portant sur la propriété intellectuelle ont souvent la réputation d'être trop longues et trop coûteuses, ce qui peut être un élément fortement dissuasif pour les entreprises désireuses d'entreprendre une collaboration en matière de recherche, notamment dans les universités.

Si *IP Toolkit* n'exclut pas le besoin de demander des conseils professionnels, il peut minimiser les problèmes nécessitant des conseils juridiques ainsi que les coûts liés à la fourniture de ces conseils. L'instrument et les ressources associées sont disponibles à l'adresse [www.business.gov.au/IPToolkit](http://www.business.gov.au/IPToolkit).

### SOURCE IP

Le 23 novembre, IP Australia a lancé *Source IP*, une plateforme Web qui servira de portail unique pour l'échange d'informations, les préférences en matière de licences, et pour faciliter les contacts eu égard aux droits de propriété intellectuelle générés par le secteur public de la recherche en Australie.

*Source IP* vise à :

- faciliter l'innovation et la commercialisation en offrant aux titulaires de droits de propriété intellectuelle dans le secteur public la possibilité de faire connaître les brevets qu'ils détiennent déjà ainsi que leur intention d'en déposer d'autres;
- améliorer la compréhension des éventuelles possibilités de collaboration en mettant à la disposition des sociétés et universités de recherche une plateforme pour promouvoir leurs compétences en matière de recherche ainsi que leurs spécialisations technologiques;
- offrir une seule source d'informations et de contacts clés aux entreprises souhaitant collaborer avec un partenaire dans le domaine de la recherche financée par des fonds publics.

"*Source IP* n'est autre qu'un moyen permettant à IP Australia d'œuvrer pour encourager le renforcement de la collaboration entre chercheurs et industrie", explique Patricia Kelly, directrice générale d'IP Australia. "Nous savons, comme l'indiquent la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'OCDE, 2013, ainsi que le rapport 2012-2013 de *Innovation in Australian Business*, que moins de 10% des entreprises australiennes innovantes collaborent actuellement avec le secteur de l'enseignement supérieur, où travaillent 60% des chercheurs australiens. Le Gouvernement australien investit chaque année plus de neuf milliards de dollars australiens pour soutenir la recherche dans le



Photo : IP Australia

"*Source IP* n'est autre qu'un moyen permettant à IP Australia d'œuvrer pour encourager le renforcement de la collaboration entre chercheurs et industrie", explique Patricia Kelly, directrice générale d'IP Australia.

secteur public et, bien évidemment, il aspire à améliorer les dividendes économiques de ces investissements."

Les entreprises, en particulier les petites entreprises, déclarent avoir des difficultés pour accéder à l'information concernant la propriété intellectuelle disponible dans le secteur public et pour établir les contacts appropriés avec des organismes de recherche. Ce qui a motivé IP Australia à créer *Source IP*, c'est la volonté de supprimer ces obstacles et de tirer profit du potentiel commercial des titulaires de brevets publics.

*Source IP* recueille des informations auprès de plates-formes commerciales qui opèrent déjà sur le marché. M. Robert Bollard, qui supervise le projet, estime que la différence majeure entre *Source IP* et d'autres plates-formes est qu'elle n'est pas axée sur le profit. "Notre meilleure chance est que *Source IP* est gratuite pour les utilisateurs et qu'elle n'a pas besoin de dégager des bénéfices pour subvenir à ses propres besoins", explique M. Bollard. "Contrairement à d'autres sites qui doivent générer des revenus pour maintenir leurs activités, IP Australia finance ces travaux pour soutenir un vaste programme de croissance".

IP Australia ne considère pas *Source IP* comme un concurrent des services disponibles dans le commerce. Comme l'indique M. Bollard, "les principes fondamentaux de conception de *Source IP* sont fixés de telle sorte que toutes les données que nous collectons et publions peuvent être réutilisées par tous". En adoptant cette approche, IP Australia laisse aux forces du marché le soin de déterminer la plateforme dont tel ou tel utilisateur estime qu'elle a le plus de valeur, tout en mettant à la disposition des titulaires de brevets une plateforme pour organiser leur portefeuille. IP Australia continuera de renforcer *Source IP* et de mettre davantage de données à disposition. Enfin, *Source IP* a le potentiel d'ajouter de la valeur aux services fournis par le secteur privé.

*IP Toolkit* et *Source IP* font partie d'une série d'initiatives prises en Australie pour créer un environnement plus propice à l'esprit d'entreprise et à l'innovation.

# La protection de la propriété intellectuelle vue par ŠKODA

Miroslav Cerný, Martin Bali-Jencík y  
Katerina Fuková, Département de la propriété  
intellectuelle, ŠKODA AUTO, Mladá Boleslav  
(République tchèque)





Les droits de propriété intellectuelle ont joué et continuent de jouer un rôle important dans les efforts déployés par ŠKODA AUTO pour lancer sur le marché des véhicules fiables et hautement performants, qui continuent de séduire et d'enflammer l'imagination des consommateurs.

Depuis ses débuts à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie automobile a toujours été un moteur de l'innovation, et elle repousse en permanence les limites du développement technologique. Les véhicules que nous conduisons aujourd'hui sont issus des technologies les plus sophistiquées qui soient.

La construction automobile est un secteur de haute technologie, que ce soit en raison des matériaux utilisés ou des procédés de fabrication appliqués. Chaque nouveau modèle est composé de nouvelles technologies très performantes, l'objectif étant de séduire les clients et de gagner des parts de marché. Les voitures sont un signe de progrès technologique et elles jouent un rôle central dans notre vie quotidienne en nous permettant de nous déplacer facilement, d'où leur tendance à occuper le devant de la scène.

Chez ŠKODA AUTO, l'innovation, qui s'accompagne d'une protection assurée par les droits de propriété intellectuelle, est un concept aussi ancien que l'entreprise elle-même. L'innovation et la propriété intellectuelle continuent de jouer un rôle de premier plan dans le succès commercial de l'entreprise, tout comme ses gages de respect de l'environnement.

Dans un climat de concurrence sans concession pour attirer de nouveaux clients, l'innovation est la clé. Une entreprise ne saurait se contenter de maintenir ses niveaux de production et de ventes. Sa réussite à long terme dépend de sa capacité d'adaptation et de son aptitude à introduire et à mettre au point des technologies nouvelles ou améliorées. La nécessité d'inventer des produits nouveaux et spéciaux, des produits qui surprennent et motivent les clients, est un défi permanent. Et nous dépendons des droits de propriété intellectuelle pour protéger ces actifs de grande valeur.

Les voitures d'aujourd'hui sont fabriquées à partir de matériaux de pointe, grâce à des procédés de haute technologie. L'engagement en faveur de l'innovation permet de concevoir des systèmes de transmission de plus en plus performants, par exemple des moteurs hybrides ou électriques, des matériaux nouveaux, des systèmes d'aide à la conduite, des systèmes électroniques et des systèmes de gestion de la communication. Le succès commercial dépend également de la conception de produits attractifs, de l'utilisation effective de marques ayant un caractère distinctif et de la mise en œuvre de services compétitifs et minutieusement conçus.

Chez ŠKODA AUTO, c'est le Département de la propriété intellectuelle qui a la responsabilité de la protection et de la gestion des actifs de l'entreprise en matière d'innovation, mais la protection effective de notre vaste portefeuille d'actifs de propriété intellectuelle nécessite une collaboration avec des offices des brevets et des marques du monde entier.

L'éventail des activités menées par le Département de la propriété intellectuelle chez ŠKODA AUTO est vaste : évaluation de la stratégie de propriété intellectuelle la plus appropriée pour une innovation, un produit ou un service donnés; préparation et dépôt des demandes de brevet, de marques et de dessins et modèles; et gestion des procédures associées.

Le Département de la propriété intellectuelle gère les activités de l'entreprise en matière de brevets, que ce soit en relation avec les contrats de licence de technologie ou à des fins de promotion. Il joue également un rôle actif en termes de surveillance et de suivi de toute utilisation abusive des actifs de propriété intellectuelle de l'entreprise, grâce à un programme complet de protection des produits et des marques.

Ces dernières années, les contrefaçons (ou imitations) ont inondé le marché mondial. Leur nombre augmente et leur gamme se diversifie et, étant donné que les producteurs de ces marchandises illicites sont de plus en plus ingénieux et que l'aspect extérieur de ces produits est quasiment identique à l'original, les titulaires légitimes des droits de propriété intellectuelle ont de plus en plus de mal à les identifier.

Ces activités illégales menées dans tous les secteurs, y compris l'industrie automobile, sont synonymes de manque à gagner. Elles peuvent porter gravement préjudice à la réputation et à l'image de marque d'une société et se traduire par des pertes d'emplois. Les produits contrefaisants constituent également une sérieuse menace pour la sécurité publique. Contrairement aux produits licites, les imitations de mauvaise qualité ne sont pas soumises à des normes de sécurité ou à des tests rigoureux. Pour se prémunir contre l'infiltration de ces marchandises illicites dans ses chaînes d'approvisionnement officielles, ŠKODA AUTO continue de collaborer avec des entités spécialisées dans l'application des droits de propriété intellectuelle. Notre programme de protection des marques s'articule autour de trois piliers : la coopération avec les enquêteurs, la coopération avec les autorités douanières et la surveillance de l'Internet.

### **PROTÉGER LA MARQUE ŠKODA**

ŠKODA AUTO possède un vaste portefeuille de marques, qui sont utilisées pour promouvoir nos différents modèles et incluent des marques historiques, parmi lesquelles Popular, Felicia et Favorit, ainsi que des modèles actuels comme Octavia, Fabia, Superb, Yeti, Rapid, Spaceback et Citigo. Ces appellations, chacune ayant sa propre forme graphique, sont enregistrées en tant que marques textuelles et utilisées notamment à des fins de promotion. Les marques de l'entreprise nous aident à nous distinguer sur un marché automobile où de nombreuses marques sont présentes et nous permettent d'asseoir notre réputation en tant que



Photos: ŠKODA AUTO

Chez ŠKODA AUTO, l'innovation, qui s'accompagne d'une protection assurée par les droits de propriété intellectuelle, est un concept aussi ancien que l'entreprise elle-même.



La conception est déterminante pour le succès commercial des modèles produits par ŠKODA AUTO. Une équipe de conception internationale est chargée de concevoir des véhicules attractifs qui garantissent une expérience de conduite exceptionnelle, tout en douceur et en aérodynamisme.



Dans un climat de concurrence sans concession pour attirer de nouveaux clients, l'innovation est la clé. La réussite à long terme dépend de la capacité d'adaptation et de l'aptitude à introduire et à mettre au point des technologies nouvelles ou améliorées.



Photos: ŠKODA AUTO

constructeur de véhicules fiables, de grande qualité et hautement performants. Beaucoup de temps et d'efforts sont consacrés à concevoir des marques attractives aisément mémorisables, agréables sur le plan esthétique et faciles à prononcer (dans de nombreuses langues différentes).

Nous enregistrons également des marques pour certaines descriptions de produits ayant un caractère distinctif. Ainsi, notre système d'ouverture du coffre du modèle Superb est connu sous le nom de Twindoor® – une marque enregistrée. De même, Varioflex® a été enregistrée en relation avec notre solution visant à améliorer la polyvalence de la garniture de l'habitacle.

ŠKODA AUTO possède également toute une série de marques de services comme ŠKODA Service, ŠKODA originální díly, ŠKODA Original Teile, ŠKODA Genuine Parts, ŠKODA Accessoires d'origine, ŠKODA Accessori Originali. En outre, certaines marques de services correspondent aux variantes sport de différents modèles, types de moteurs et habillages intérieurs. Il s'agit notamment de GreenLine, HTP, L&K, Octavia Scout et Fabia Scout.

D'autres marques commerciales sont largement associées à ŠKODA AUTO, en particulier Simply Clever, GreenFuture, ŠKODA Plus, Human Touch, Fit for Fleet et Czech Coast Customs. Le vaste portefeuille de marques de l'entreprise est un pilier central de notre stratégie de commercialisation et il joue un rôle fondamental pour favoriser la reconnaissance de la marque et renforcer la confiance des clients à l'égard de nos produits.

### SOLUTIONS DE PROTECTION INNOVANTES

Le succès de chaque entreprise dépend de sa capacité de lancer des produits susceptibles de résister à la concurrence en termes tant de qualité que de technologie. La créativité et les prouesses techniques des salariés de la société permettent, via un processus créatif et répétitif, à la fois d'actualiser les produits existants et de mettre au point de nouvelles technologies de pointe.

Parmi les principaux enjeux technologiques auxquels doit faire face l'industrie automobile aujourd'hui figurent l'optimisation des systèmes de transmission traditionnels, la

conception de nouveaux types de moteurs, le développement de l'e-mobilité, l'info-loisirs, les voitures connectées, les voitures sans conducteur et les nouvelles fonctions de confort.

Des équipes de concepteurs, ingénieurs et autres experts professionnels associent une longue tradition de savoir-faire technique à des procédés de fabrication de pointe, en vue de mettre au point des éléments de conception et d'ordre technique nouveaux ou améliorés pour nos modèles, que ce soit sous le capot, pour la conception du châssis ou dans le coffre. C'est ainsi que nos ingénieurs ont conçu le système Twindoor®, une porte rabattable en deux parties utilisée dans la seconde génération du modèle ŠKODA Superb, produit entre 2008 et 2015.

ŠKODA AUTO détient un large éventail de brevets. Conformément à notre stratégie Simply Clever, nous cherchons non seulement à protéger par brevet ce qu'il y a sous le capot, mais aussi à protéger les améliorations apportées à l'habitacle de nos véhicules, de manière à offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, que ce soit en tant que conducteurs ou passagers.

Pour s'adapter à ces technologies et à d'autres technologies nouvelles à mesure qu'elles sont mises en service, le Département de la propriété intellectuelle examine et adapte constamment la stratégie de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle.

Compte tenu du rayonnement international des activités de la société – nous possédons des installations de production en Chine, en Fédération de Russie, en Inde, au Kazakhstan, en République tchèque, en Slovaquie et en Ukraine, et nous exportons à destination de plus de 100 pays – nous tirons pleinement avantage du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'OMPI. Le PCT nous offre un moyen peu onéreux de protéger nos inventions dans le monde entier, mais il nous permet aussi de tester le marché là où cela est nécessaire avant de décider de poursuivre avec une demande de brevet donnée. Nous tirons également avantage de la Convention sur le brevet européen et attendons avec impatience la mise en œuvre du système du brevet unitaire en Europe, qui sera un complément très utile à notre stratégie en matière de brevets.



La plupart des demandes de brevet de ŠKODA AUTO sont déposées auprès de l'Office national de la propriété intellectuelle à Prague. Au besoin, elles sont ensuite étendues via le PCT ou la Convention sur le brevet européen. En tant que responsable de la gestion de la stratégie de l'entreprise en matière de brevets, le Département de la propriété intellectuelle effectue des recherches sur les brevets, se charge de toutes les demandes de brevet et des procédures associées et en assure le suivi. Notre objectif à long terme étant de développer le portefeuille de brevets de ŠKODA AUTO, bon nombre de ces activités, notamment celles qui sont liées aux recherches et à la rédaction des brevets, seront confiées à des partenaires extérieurs. Cela permettra à nos propres spécialistes des brevets de passer davantage de temps avec les inventeurs et les concepteurs de l'entreprise, ce qui représente une part très importante des activités du Département de la propriété intellectuelle.

L'entreprise protège également certaines caractéristiques esthétiques de nos voitures, notamment les études, les concepts, les parties visibles du châssis et les phares. La conception est déterminante pour le succès commercial de nos modèles, et il en résulte une expérience de conduite exceptionnelle, tout en douceur et en aérodynamisme. Là encore, nous bénéficions du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels mis en place par l'OMPI, qui offre un moyen simplifié et économique de protéger nos dessins et modèles au plan international. Nous déposons également des demandes directement auprès des offices nationaux et, à l'échelon européen, par le biais de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, à Alicante. L'acquisition des droits légaux attachés à ces dessins et modèles est une partie importante de l'action que nous menons pour mettre un frein à la production et à la vente des contrefaçons.

## LICENCES

Le Département de la propriété intellectuelle est également responsable de la gestion des contrats de licence de ŠKODA AUTO. Ces types de contrats sont un moyen de plus en plus répandu de tirer parti des actifs de propriété intellectuelle dans l'industrie automobile pour renforcer la compétitivité. Il est nettement plus avantageux de conclure un accord de concession de licence avec un concurrent qui

souhaite utiliser une technologie spécifique que d'intenter une procédure judiciaire coûteuse pour utilisation illicite de cette technologie, la procédure risquant d'aboutir à une ordonnance de mesure provisoire exigeant l'octroi d'une licence. Dans ce cas de figure, une alternative s'offre à nous : soit nous décidons d'octroyer à un tiers une licence active pour l'utilisation de la technologie en question, soit nous décidons d'obtenir nous-mêmes la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle.

ŠKODA AUTO a conclu un large éventail de contrats de licence, qui portent sur des solutions techniques protégées par des brevets et des modèles d'utilité ainsi que par des licences sur les marques, les dessins et modèles industriels et le savoir-faire. Ces licences sont utilisées de multiples manières, notamment pour :

- l'exploitation de produits dérivés (modèles de voitures, vêtements, jeux de cartes, jeux vidéo);
- les services financiers;
- la coopération avec les importateurs pour leur permettre d'utiliser certains de nos droits de propriété intellectuelle;
- la production automobile (Chine, Russie, Ukraine);
- les brevets et modèles d'utilité (licences actives et passives, accords d'utilité commune);
- les cessions partielles de marques (ŠKODA dans la classe 12 pour les véhicules particuliers et les camions de ŠKODA INVESTMENT a.s. – anciennement ŠKODA Pilsen a.s. – qui auparavant détenait ces droits de marques).

L'engagement en faveur de l'innovation est la marque distinctive de ŠKODA AUTO depuis le début de son histoire. Les droits de propriété intellectuelle ont joué et continuent de jouer un rôle important dans les efforts que nous déployons pour lancer sur le marché des véhicules fiables et hautement performants, qui continuent de séduire et d'enflammer l'imagination des consommateurs. Tout au long du processus de développement, nous faisons tout notre possible pour minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement. Les voitures que nous fabriquons sont de plus en plus "intelligentes" et il va de soi que la gestion de nos actifs de propriété intellectuelle devient de plus en plus perfectionnée. C'est notre durabilité à long terme qui en dépend.

# Coca-Cola: penser autrement

**Tom Benner**, *Future Ready Singapore*

Cet article, publié sous la direction de Claire Slattery et Goh Wei Ting, est paru pour la première fois en septembre dans *Future Ready Singapore* ([www.futurereadysingapore.com](http://www.futurereadysingapore.com)).

Lorsque vous êtes le soda le plus célèbre au monde et que vous vendez exactement le même produit fabriqué à partir de la même formule secrète depuis 128 ans, il faut faire face à ce que l'on pourrait appeler le défi Coca-Cola : comment faire pour qu'une vieille marque familière ait l'air toujours aussi jeune et séduisante?

Voilà un défi de taille. Avec des ventes au détail s'élevant chaque année à plus d'un milliard de dollars E.-U. dans 207 pays (soit la totalité des pays du monde, à l'exception de deux), comment conserver la fraîcheur de l'expérience de la marque, jour après jour?

Aujourd'hui, nous tendons à penser que l'innovation consiste à trouver des idées nouvelles – autrement dit, découvrir des solutions révolutionnaires et lancer des produits nouveaux propres à renforcer la valeur commerciale.

Or l'histoire de la Coca-Cola Company nous montre comment stimuler l'activité commerciale et innover avec exactement le même produit au fil des années, des générations et des marchés.

L'entreprise qualifie cette approche de "Réinvention permanente" : il s'agit de rafraîchir et de réinventer en permanence les actifs que vous détenez déjà.

Si le produit à l'intérieur d'une bouteille de Coca-Cola n'a pas varié depuis son invention en 1886, sa commercialisation a évolué avec le temps et s'est toujours adaptée aux consommateurs.

## APPELER ÇA "PENSER AUTREMENT"

"Ce que nous avons fait jusqu'à présent, c'est innover autour de la formule magique", explique Cristina Bondolowski, directrice du service marketing de la Coca-Cola Company pour l'Asie du Sud-Est. "Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un défi considérable à relever jour après jour, avec la pression que nous devons subir pour faire en sorte que ça continue, que les gens aient ce véritable moment de bonheur au moins une fois par jour."

La formule du contenu de la bouteille reste un secret féroce-ment gardé, mais Mme Bondolowski explique les quatre

principaux ingrédients qui se trouvent à l'extérieur de la bouteille.

## INGRÉDIENT N° 1 : COMPRENDRE LES GENS

Au départ, il était facile de comprendre les consommateurs et d'avoir une bonne perception de leurs goûts et de leurs préférences, mais cela est devenu de plus en plus difficile depuis que la distribution a pris des proportions mondiales, explique Mme Bondolowski.

Si cela a donné lieu à des recherches pour mieux connaître les consommateurs, il est désormais nécessaire d'être en contact direct avec eux.

"Il y a une multitude d'intermédiaires entre les consommateurs et nous et, de toute évidence, il est difficile d'avoir une bonne représentation de leur point de vue", fait-elle observer.

Bien évidemment, tout cela a changé avec la technologie et les médias sociaux, qui vont continuer d'aider les entreprises, petites et grandes, à interagir directement avec les consommateurs.

"La plus grande révolution que nous vivons aujourd'hui, qui nous rend compétitif de manière démocratique avec des acteurs plus ou moins importants, c'est la technologie. La technologie a une incidence sur l'innovation, la commercialisation et la façon dont nous comprenons les consommateurs", explique Mme Bondolowski.

La technologie permet à la Coca-Cola Company de boucler le circuit de la communication avec ses consommateurs. Et l'intervenante d'ajouter : "Tout à coup, nous nous retrouvons en interaction directe avec nos clients et nous savons ce qu'ils pensent. La communication nous permet même de créer ensemble la prochaine innovation. Cela ouvre un tout nouveau monde."

## INGRÉDIENT N° 2 : MAINTENIR UNE OFFRE DIFFÉRENCIÉE

"Les marques emblématiques, comme Coca-Cola ou la Coccinelle Volkswagen, doivent réinventer leur image et





Photo : © iStock/Dimitar Peterchev

Du haut de ses 128 ans, la Coca-Cola Company offre une leçon intéressante sur la façon de stimuler l'activité commerciale et d'innover avec exactement le même produit au fil des années, des générations et des marchés.

montrer qu'elles restent adaptées à leur époque", explique Mme Bondolowski.

L'argument de vente de la Coca-Cola Company est que le produit procure un rafraîchissement – message qui remonte aux origines de la marque. Son expression d'optimisme et son association aux bons moments de la vie ont toujours été d'actualité à travers les hauts et les bas qu'a connus l'entreprise durant ses 128 années d'existence.

Dans les années trente, Coca-Cola a été commercialisé comme un stimulant qui aidait à traverser une période économique difficile; au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme un symbole de temps heureux; et dans les années soixante, culturellement controversées, comme le soda bien-aimé qui rapprochait des gens différents.

Mme Bondolowski explique que ce qui a véritablement continué de faire vivre la marque et permis de maintenir le contact avec les consommateurs au fil des années, c'est la façon dont l'entreprise parle d'elle-même. "Il ne s'agit pas seulement de ce qu'il y a dans la bouteille, mais aussi de ce que représente la marque, de ce qui la lie aux consommateurs. Cela va au-delà de la problématique hommes-femmes, au-delà des différences culturelles, au-delà des zones géographiques."

"Si votre message passe bien, ce sera l'une de vos innovations majeures pour continuer de faire vivre ce message", ajoute-t-elle.

### **INGRÉDIENT N° 3: REPOUSSER LES LIMITES POUR TRANSMETTRE LE MESSAGE**

Seuls 10% du buzz créé par la Coca-Cola Company sur les médias sociaux sont générés par l'entreprise elle-même. Le reste est le fait des consommateurs. Le travail de l'entreprise consiste à communiquer ses points de contact et à participer aux conversations de manière créative et inventive.

À titre d'exemple, citons sa publicité intitulée "Caméras de sécurité", qui est faite d'images issues de caméras de vidéosurveillance du monde entier montrant des petits moments du quotidien, des bonnes actions passées inaperçues ici ou là.

La publicité "Caméras de sécurité" est conforme au message de l'entreprise qui affirme les valeurs positives de la vie. Les caméras de sécurité installées dans le monde entier saisissent les moments les pires, mais aussi les plus beaux du comportement humain. C'est un rappel "qui fait du bien" de l'omniprésence de la bienveillance, du courage et de l'amour.

"N'importe qui aurait pu proposer cette idée et rassembler ces informations, sans nécessairement disposer d'un gros budget. Nous l'avons fait parce que nous sommes contraints de repenser notre mode de commercialisation. Pas besoin d'argent; pas besoin de voir "en grand". C'est vraiment à la portée de tous d'être compétitif sur le marché aujourd'hui", précise Mme Bondolowski.

### **INGRÉDIENT N° 4: FAIRE ÉVOLUER RAPIDEMENT LES CHOSES**

Or il ne suffit pas d'apporter des idées nouvelles. Il faut aussi les mettre en œuvre et les lancer sur le marché avant qu'un concurrent n'arrive avec un projet similaire.

"L'un des plus grands défis auquel nous devons faire face, ce n'est pas de trouver des idées, c'est de savoir comment faire évoluer rapidement les choses. Nous savons en effet que, parmi nos concurrents, nombreux sont ceux qui développent les mêmes idées."

L'un des mots d'ordre de l'entreprise en matière d'innovation est "Ne jamais être satisfait en s'efforçant d'être constructif".

Ce type de pensée donne lieu à des idées nouvelles, par exemple la PlantBottle™, la première bouteille en plastique PET entièrement recyclable fabriquée en partie à partir d'un matériau végétal. Ou à la campagne personnalisée "Partager un Coca-Cola", mondialement célèbre, qui permet aux consommateurs de partager à distance un Coca virtuel avec une personne aimée.

"Quand vous êtes capable de faire évoluer rapidement les choses, cela a un effet multiplicateur au plan commercial, explique Mme Bondolowski. "Si Innovation = Idées x Mise en œuvre, nous avons besoin d'idées pour nous adapter en permanence et d'excellence pour agir et faire évoluer les choses".

Voici donc la recette à suivre pour ce qui se trouve à l'extérieur de la bouteille:

- Comprendre les gens
- Une marque qui signifie quelque chose pour les consommateurs
- Transmettre le message de façon novatrice et efficace
- Mener rapidement à bien [les objectifs énoncés ci-dessus].

Ce sont ces quatre ingrédients qui aident la marque emblématique à rester jeune, jour après jour, en s'inspirant de la tradition de l'entreprise, de son histoire et de sa réputation, et en favorisant l'innovation grâce à des expériences nouvelles, à de nouvelles extensions de marque et à des acquisitions. C'est ainsi que Coca-Cola prévoit de continuer d'intéresser les nouvelles générations – comme il s'est toujours efforcé de le faire.

# L'écosystème de la propriété intellectuelle 2.0 en Inde

**Chaitanya Prasad**, ancien contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, Inde

L'Office indien de la propriété intellectuelle, également connu sous le nom de Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, gère et supervise les activités de l'Office des brevets et du Service d'enregistrement des marques dans de nombreuses villes d'Inde (Madras, New Delhi, Calcutta et Bombay) ainsi que d'un Office des marques à Ahmadabad. Madras et Calcutta disposent également respectivement d'un service d'enregistrement des indications géographiques et d'une branche "Dessins et modèles". L'Office indien de la propriété intellectuelle est également chargé de gérer l'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle à Nagpur. Il joue un rôle décisif dans la promotion de l'utilisation et d'une meilleure connaissance du système de propriété intellectuelle dans le pays.

Depuis que la législation indienne s'est pleinement mise en conformité avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en 2005, le taux de demandes de titres de propriété intellectuelle n'a cessé d'augmenter. Pour suivre le rythme de la demande croissante de droits de propriété intellectuelle, l'Office indien de la propriété intellectuelle a réorganisé ses activités en mettant en place une plate-forme de prestation de services électroniques solide, accessible et transparente.

Les utilisateurs peuvent désormais avoir accès à une série complète de services en ligne sécurisés et soumettre ainsi plus facilement leurs demandes de titres de propriété intellectuelle et suivre le statut de leurs demandes en temps réel. Les dossiers électroniques personnels sécurisés permettent d'accéder rapidement à toute la documentation pertinente, tandis qu'une passerelle de paiement facilite le règlement des taxes (par carte de débit ou de crédit, via les services bancaires en ligne ou directement auprès de 70 établissements bancaires). En outre, les personnes ayant recours aux services de l'Office indien de la propriété intellectuelle sur le Web bénéficient

d'une remise de 10% sur toutes les demandes déposées en ligne. Depuis que ces mesures ont été mises en place il y a plusieurs mois, le dépôt électronique de demandes de brevet a considérablement augmenté, passant de 30 à environ de 78% de l'ensemble des dépôts (en mars 2014).

Les micro, petites et moyennes entreprises sont très innovantes et jouent un rôle déterminant pour stimuler la croissance économique nationale et la création de richesses. En vue de promouvoir une meilleure utilisation de la propriété intellectuelle par les micro, petites et moyennes entreprises, l'Office indien de la propriété intellectuelle a créé en 2014 une nouvelle catégorie d'utilisateurs intitulée "petite entité". Les entreprises relevant de cette catégorie (qu'elles soient nationales ou étrangères) bénéficient d'une réduction de 50% du montant des taxes.

## **FACILITER LES DEMANDES DE BREVET À L'ÉCHELON INTERNATIONAL**

Les possibilités qu'offrent la mondialisation et la révolution numérique se traduisent par un nombre croissant d'entreprises indiennes désireuses d'accéder aux marchés mondiaux. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'OMPI leur offre un moyen efficace et à moindre coût de protéger leurs technologies de pointe dans près de 148 pays.

L'Inde est membre de l'Union du PCT depuis 1998. Cette année-là, seulement 14 demandes internationales avaient été déposées par des inventeurs indiens dans le cadre du PCT; en 2014, ce chiffre s'élevait à 1428. Pour s'assurer que les entreprises indiennes bénéficient pleinement de l'adhésion de l'Inde au PCT, l'Office indien de la propriété intellectuelle s'emploie lui-même à adopter et à promouvoir le recours aux services ayant trait au PCT afin d'élargir l'accès à un plus vaste éventail de services peu onéreux qui simplifient et rationalisent le processus de protection des brevets à l'échelon international.



Photos: avec l'aimable autorisation du Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, Inde.

Pour suivre le rythme de la demande croissante de droits de propriété intellectuelle en Inde, l'Office indien de la propriété intellectuelle (ci-dessus) a récemment réorganisé ses activités en mettant en place une plate-forme de prestation de services électroniques solide, accessible et transparente.

### **L'INDE ASSUME SES RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA RECHERCHE INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE BREVETS**

En octobre 2013, l'Office indien de la propriété intellectuelle est devenu une administration chargée de la recherche internationale et une administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT, rejoignant ainsi 20 autres pays qui s'acquittent de cette fonction.

Dès lors qu'une demande internationale est déposée dans le cadre du PCT, une recherche est effectuée par une administration chargée de la recherche internationale en vue d'identifier les documents relatifs à l'état de la technique les plus pertinents liés à l'invention revendiquée. Cette recherche donne lieu à un rapport de recherche internationale et à une opinion écrite sur la brevetabilité de l'invention. Ensuite, le déposant peut demander – cette procédure est facultative – qu'un nouveau commentaire soit formulé par une administration chargée de l'examen préliminaire international, habituellement sur la base d'une version modifiée de la demande.

Du fait que l'Office indien de la propriété intellectuelle est devenu une administration chargée de la recherche internationale et une administration chargée de l'examen

préliminaire international, les entreprises indiennes ont désormais plus facilement accès à des services locaux de propriété intellectuelle de haute qualité, outre les services déjà disponibles auprès d'autres administrations chargées de la recherche internationale. Grâce à sa propre base de données sur les brevets et au fait qu'il a accès à d'autres bases de données dans le monde entier, l'Office indien de la propriété intellectuelle produit des rapports de recherche en matière de brevets de haute qualité à des prix extrêmement compétitifs.

### **LES MARQUES INDIENNES ACCÈDENT AU MARCHÉ INTERNATIONAL**

Depuis l'adhésion de l'Inde, en juillet 2013, au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, les entreprises indiennes ont également accès à un moyen simple, peu onéreux et convivial de protéger leurs marques sur les marchés mondiaux. Les déposants, qui ont une seule demande à effectuer dans une langue et doivent s'acquitter d'une seule série de taxes, peuvent enregistrer leurs marques (et ensuite les gérer) en ligne dans 96 pays. Le système de Madrid est un point d'accès aux marchés internationaux pour les déposants indiens et il ouvre également la voie aux entreprises étrangères qui cherchent à implanter leurs activités sur le marché indien.



L'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle à Nagpur joue un rôle fondamental en subvenant aux besoins de formation d'un vaste éventail de parties prenantes.

### TRANSPARENCE ET FACILITÉ D'ACCÈS

L'Office indien de la propriété intellectuelle met actuellement en place des systèmes adaptés à l'évolution des besoins des parties prenantes. Grâce à l'utilisation d'outils de prestation de services innovants, il est l'un des offices de propriété intellectuelle les plus transparents au monde. Ces outils incluent :

- un programme "Stocks et flux" accessible sur le site Web de l'Office indien de la propriété intellectuelle, qui offre un aperçu des travaux de l'office ainsi que des informations sur les intrants et les extrants de travail à différentes étapes décisives;
- des programmes dynamiques qui suivent le cheminement d'une demande depuis son dépôt jusqu'à l'établissement de rapports d'examen et de leurs conclusions;
- des listes en temps réel de brevets qui sont échus ou qui ont expiré dans des domaines technologiques spécifiques.

### ENJEUX

Or, malgré ces nombreuses améliorations apportées à l'écosystème de la propriété intellectuelle en Inde au cours des dernières années, de nombreux enjeux subsistent.

La principale responsabilité d'un office des brevets national est de veiller à ce que les demandes de brevet soient traitées conformément à la législation nationale en matière de brevets. La qualité des droits octroyés est un aspect particulièrement important de ce travail et reste un enjeu pour l'Office indien de la propriété intellectuelle ainsi que pour la plupart des autres offices des brevets nationaux dans le monde.

### GARANTIR UN EXAMEN DE HAUTE QUALITÉ DES TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'examen des brevets est un travail spécialisé qui exige de solides compétences scientifiques et techniques. Pour garantir un niveau élevé d'examen des brevets (et des

marques) en Inde – c'est-à-dire qui soit uniforme, cohérent et transparent – l'Office indien de la propriété intellectuelle a pris un certain nombre de mesures, comme suit :

- Des groupes techniques spécialisés ont été mis sur pied pour garantir l'accès à des connaissances pertinentes en matière d'examen. Des directives ont été établies en consultation avec les parties prenantes pour faire face aux problèmes complexes que posent les examens et qui surviennent dans des domaines technologiques spécifiques, en particulier les savoirs traditionnels et les matériaux biologiques, la biotechnologie, les produits pharmaceutiques et les inventions dans le domaine informatique. Des directives sur les recherches et les examens complets sont également en cours d'élaboration.
- La *Pratique de l'Office des brevets* et le *Manuel de pratique et de procédure de l'Office des brevets*, qui contiennent des conseils à l'intention de l'Office indien de la propriété intellectuelle et des participants, ont été publiés pour renforcer la transparence, l'harmonisation des pratiques, l'efficacité opérationnelle et l'obligation de rendre des comptes. Le *Manuel de pratique et de procédure de l'Office des marques* est également en cours d'élaboration.
- Des équipes de gestion de la qualité ont été mises sur pied au sein de l'Office des brevets pour suivre la qualité des procédures de délivrance des brevets.
- Un système objectif d'évaluation de la performance fondé sur des points de crédit est en place au sein de l'Office des brevets.
- Le service d'enregistrement des indications géographiques à Madras et la branche "Dessins et modèles" à Calcutta se sont vus attribuer la certification ISO 9001.
- Des mesures sont actuellement prises pour accéder à WIPO CASE, une plate-forme d'échange de rapports de recherche et d'examen publiés par l'Office indien de la propriété intellectuelle dans d'autres ressorts juridiques.
- En 2011 et 2012, plus de 150 examinateurs de brevets ont été recrutés et formés par des professionnels éminents et des experts internationaux. La formation inclut un cours en internat de trois mois à l'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle, une formation en cours d'emploi de huit mois au sein de l'Office des brevets, ainsi qu'un programme de perfectionnement d'un mois.
- Des programmes de formation sont également proposés aux examinateurs et aux contrôleurs pour améliorer leurs capacités juridiques et techniques et renforcer ainsi la qualité globale des examens.

### ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Malgré les progrès majeurs effectués pour améliorer ses prestations, l'Office indien de la propriété intellectuelle a du mal à faire face au volume de demandes qu'il reçoit. Pour

remédier aux retards accumulés, plus de 1000 nouveaux postes doivent être créés au sein de l'Office indien de la propriété intellectuelle, et plusieurs autres mesures sont actuellement mises en œuvre pour améliorer encore les opérations numériques au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Inde, notamment le transfert électronique des fichiers entre offices des brevets locaux et l'élimination du support papier pour le traitement des demandes de brevet. L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que les services indiens de propriété intellectuelle puissent rivaliser avec les meilleurs services existants à l'échelon mondial.

### **DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Bien entendu, les déposants aspirent à suivre le statut des demandes qu'ils ont déposées. Face à l'incertitude du monde des affaires, la sécurité juridique autour des droits de propriété intellectuelle offre des perspectives de croissance des entreprises. Pour faire face à ce besoin, l'Office indien de la propriété intellectuelle a amélioré son site Web afin de garantir la facilité d'accès aux informations dont les déposants ont besoin pour déposer leur demande d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle. Outre le fait qu'ils sont en mesure de suivre en temps réel le statut de leurs demandes de droits de propriété intellectuelle et de consulter 24 heures sur 24 toute documentation associée, les déposants peuvent utiliser des bases de données consultables sur la propriété intellectuelle. Ces dernières sont utiles pour les entreprises qui souhaitent voir clarifiés les droits attachés à une marque ou mieux comprendre la cartographie des brevets pour une technologie donnée. Ces ressources sont également utiles aux chercheurs et aux micro, petites et moyennes entreprises qui souhaitent identifier les technologies du domaine public susceptibles d'être utilisées sans crainte de porter atteinte aux droits.

### **MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Office indien de la propriété intellectuelle s'engage à garantir que les intérêts des titulaires de droits de propriété intellectuelle seront défendus et que les créateurs et les inventeurs sont reconnus et récompensés pour leur créativité. Pour l'Inde, qui est en train de devenir une économie fondée sur le savoir, il est fondamental de mieux comprendre comment la propriété intellectuelle peut ajouter de la valeur et améliorer la compétitivité. Mieux faire connaître la propriété intellectuelle et aider à mieux comprendre comment elle peut stimuler la croissance des entreprises, créer des emplois et stimuler le développement économique sont des domaines prioritaires.

La formation des différentes parties prenantes est un aspect important de cette démarche. L'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle à Nagpur joue un rôle déterminant à cet égard et subvient aux besoins de formation d'un large éventail de parties prenantes.

Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, l'Office indien de la propriété intellectuelle cherche à optimiser la participation de l'industrie en s'engageant auprès d'associations professionnelles telles que la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI), la Confédération des industries indiennes (CII) et l'Association des chambres indiennes de commerce et d'industrie (ASSOCHAM). De même, grâce à son programme de regroupement, l'Office indien de la propriété intellectuelle cible des industries et des secteurs particuliers, par exemple les micro, petites et moyennes entreprises opérant dans le secteur du cuir, de l'automobile et du textile. L'objectif est de mieux faire comprendre la façon dont la propriété intellectuelle peut soutenir les entreprises et la croissance. Par ailleurs, le programme des établissements universitaires s'adresse aux étudiants de deuxième et troisième cycles, aux jeunes universitaires, aux chercheurs et aux fonctionnaires gouvernementaux en charge des droits de propriété intellectuelle.

Pour atteindre le grand public, l'Inde participe chaque année activement aux célébrations de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, l'Office indien de la propriété intellectuelle décerne le prix national de la propriété intellectuelle pour mettre en valeur et célébrer les inventeurs et les créateurs indiens et pour promouvoir une culture de la créativité et la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans tout le pays. Les écoles sont également encouragées à organiser des débats et des concours autour de la propriété intellectuelle, et les médias nationaux soutiennent activement la diffusion de programmes dans différentes langues régionales, qui portent sur tout un éventail de questions relatives à la propriété intellectuelle.

L'engagement de l'Inde à établir un écosystème de la propriété intellectuelle qui soit solide, simplifié, économique et transparent, et propre à satisfaire les besoins de son économie innovante et en pleine expansion commence à porter ses fruits. Si la demande croissante de droits de propriété intellectuelle continue de poser des problèmes logistiques, les changements radicaux qui se sont produits, associés à la mise en place d'un corps de professionnels dûment formés, signifient que l'Inde est mieux placée pour gérer cette charge de travail. D'ici quelques années, nul doute que l'éventail et le niveau des prestations de services offertes au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Inde seront à même de s'aligner sur les meilleurs services existants dans le monde.





34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs  
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/)

**OMPI—Magazine** est une publication bimestrielle distribuée gratuitement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont le siège est à Genève (Suisse). Il vise à faire mieux comprendre la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI au grand public et n'est pas un document officiel de l'Organisation. Les vues exprimées dans les articles et les lettres des contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

Pour toute observation ou question, on est prié de s'adresser au rédacteur en chef à l'adresse suivante: [WipoMagazine@wipo.int](mailto:WipoMagazine@wipo.int)  
Pour commander une version imprimée du Magazine de l'OMPI, s'adresser à [publications.mail@wipo.int](mailto:publications.mail@wipo.int).

Copyright ©2015 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits réservés. Les articles figurant dans le *Magazine* peuvent être reproduits à des fins d'enseignement. Aucune partie ne peut, en revanche, être reproduite à des fins commerciales sans le consentement exprès écrit de la Division de la communication de l'OMPI, dont l'adresse est indiquée ci-dessus.